Rapport Annuel
2021

mining.ca/fr

The Mining Association of Canada
L'association minière du Canada

ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA (AMC)

L'Association minière du Canada (AMC) est l'organisme national représentant l'industrie minière du Canada. Ses membres, qui sont responsables de la majeure partie de la production canadienne de métaux de base et précieux, d'uranium, de diamants, de charbon métallurgique et de pétrole extrait des sables bitumineux, sont présents dans les secteurs de l'exploration minérale, de l'exploitation minière, de la fonte, de l'affinage et de la fabrication de produits semi-finis.

Représentant les membres de l'industrie minière qui s'engagent pour la durabilité, l'initiative *Vers le développement minier durable*[MD] (*VDMD*) de l'AMC est une norme primée, de classe mondiale, qui encourage l'amélioration continue du rendement en matière de pratiques minières environnementales et sociales.

L'AMC défend les intérêts de l'industrie sur la scène nationale et internationale, élabore des politiques sur les minéraux avec les gouvernements, informe le public et favorise la collaboration pour résoudre des problèmes communs et stimuler les progrès. L'AMC collabore étroitement avec les associations minières provinciales et territoriales et avec les autres secteurs, ainsi qu'avec les groupes communautaires et environnementaux à l'échelle du Canada.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

David Clarry, président du conseil d'administration, et Pierre Gratton, président et chef de la direction

David Clarry, président du Conseil d'administration

Alors que le monde s'efforce toujours d'atténuer les répercussions de la COVID-19, il ne fait aucun doute que la pandémie perturbe encore toutes les facettes de notre vie. Dans une certaine mesure, la COVID-19 a eu des répercussions sur toutes les industries, et le secteur minier canadien n'a pas été épargné. Cependant, les deux dernières années ont mis en évidence la résilience de l'industrie face à ces défis sans précédent. Les chaînes d'approvisionnement doivent demeurer ouvertes afin que les produits miniers soient facilement disponibles pour les gens et les entreprises qui en dépendent.

À l'échelle mondiale, les exploitations minières canadiennes ont mieux résisté à la pandémie que bon nombre de leurs pairs dans d'autres pays. Elles ont modifié leurs politiques en matière de santé et de sécurité pour s'adapter aux risques, susciter la confiance et, en fin de compte, relancer la production avec des perturbations relativement limitées. À mesure que la population continue de se faire vacciner et de suivre les directives de la santé publique, il y a de l'optimisme dans le secteur minier quant à un retour à la normale en 2022.

Les changements climatiques, et l'urgence de façonner un avenir à plus faibles émissions de carbone, représentent l'autre enjeu majeur auquel le monde est confronté aujourd'hui et s'ajoutent à la COVID-19, aux pressions inflationnistes et aux répercussions financières dues à la hausse attendue des taux d'intérêt. Notre industrie fournit les éléments de base qui composent les technologies propres comme les éoliennes, les panneaux solaires, l'énergie nucléaire et les batteries pour véhicules électriques, et il ne fait aucun doute que le monde a besoin de l'industrie minière pour un avenir plus vert. Parallèlement, les sociétés minières canadiennes reconnaissent de plus en plus qu'elles doivent réduire leur empreinte carbone et prennent l'initiative d'adopter des technologies et des pratiques novatrices pour y arriver. En plus de mener des travaux sur les changements climatiques et de soutenir les initiatives à faible émission de carbone de ses membres, l'AMC a versé un don de 50 000 $ au fonds de Centraide pour les victimes des inondations en Colombie-Britannique. Tout comme les feux de forêt de l'été dernier, les inondations de novembre nous rappellent tristement que nous devons, tous secteurs confondus, redoubler d'efforts dans la lutte contre les changements climatiques.

L'empreinte carbone de la production de métaux et de minéraux au Canada étant parmi les plus faibles au monde, nous pouvons – et devons – jouer un rôle beaucoup plus important afin de fournir les matériaux dont le monde a besoin pour atteindre la carboneutralité. Pays riche en ressources, le Canada établit la norme d'excellence mondiale des pratiques minières durables grâce à l'initiative *Vers le développement minier durable* (*VDMD*) de l'AMC qui est reconnue mondialement. Les autres pays suivent d'ailleurs notre exemple dans plusieurs domaines : conduite des activités, relations avec les communautés et établissement de normes élevées. Cette initiative a retenu l'attention à l'échelle internationale et neuf associations minières étrangères, dont très récemment celles de l'Australie et de

la Colombie, l'ont adoptée en vue de répondre aux besoins en produits minéraux, métalliques et énergétiques de la manière la plus responsable qui soit sur les plans social, économique et environnemental.

Au printemps 2021, nous avons mis en place le nouveau *protocole VDMD sur les changements climatiques*, conçu pour minimiser l'empreinte carbone du secteur minier et améliorer dans le même temps la divulgation d'informations liées au climat en renforçant la capacité de l'industrie à s'adapter aux changements climatiques. Le *protocole sur les changements climatiques* est appuyé par la publication du nouveau *Guide d'adaptation aux changements climatiques pour le secteur minier,* un guide complet et inédit pour le secteur, axé sur l'évaluation et la définition des répercussions matérielles climatiques potentielles, la prise en compte de ces risques dans le processus décisionnel et la mise en œuvre de mesures d'adaptation correspondantes. Le numéro estival du bulletin d'information de l'AMC, intitulé *Engagement de l'industrie minière à lutter contre les changements climatiques*, portait sur ce nouveau protocole et la manière dont certains membres utilisent des technologies à faible émission de carbone sur le terrain pour réduire les émissions de GES de l'industrie.

Pierre Gratton, président et chef de la direction de l'AMC

Le Canada est sans aucun doute l'un des territoires où l'exploitation minière est la plus sûre au monde, et nous sommes reconnus pour appliquer ces normes et ces pratiques partout où nous allons. L'engagement de l'initiative *VDMD* en faveur d'une exploitation minière responsable ne cesse d'évoluer et, en avril, l'AMC a annoncé la mise à jour de son *Guide de gestion des parcs à résidus miniers*. Le Guide concorde désormais avec la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers, publiée l'année dernière. Cette mise à jour, première étape en vue de renforcer les exigences et les directives de l'initiative *VDMD* en matière de gestion des résidus miniers, repose sur une comparaison détaillée avec la Norme. L'AMC étend également l'application du *protocole de gestion des résidus miniers VDMD* aux sites fermés et inactifs afin de mieux se conformer à la Norme.

La demande en minéraux et en métaux continuant de croître, ce que l'on appelle les « minéraux critiques » suscitent aussi un intérêt croissant. Les minéraux critiques, plus que de simples métaux de terres rares, comprennent plusieurs minéraux et métaux essentiels tant au fonctionnement de notre économie qu'à nos sources de revenus. L'un des avantages les plus fréquemment mentionnés quand on parle d'augmenter l'approvisionnement en minéraux critiques du Canada, est leur rôle en tant qu'intrants essentiels dans les technologies à faibles émissions de carbone. Un autre avantage est le fait que nos alliés en Europe et aux États-Unis ont besoin de produits fiables provenant de pays les mieux notés sur le plan environnemental, social et de la gouvernance (ESG), et que peu de pays répondent à ces critères mieux que le Canada.

L'enquête d'opinion publique réalisée par Abacus en 2021 a révélé la nécessité pour l'AMC de continuer à envoyer des messages forts sur les minéraux critiques, le leadership du Canada en matière d'exploitation minière durable et le rôle que joue l'industrie minière en fournissant des intrants clés pour les technologies à faible émission de carbone. L'AMC a très largement contribué à communiquer ces faits, notamment en participant à l'annonce du gouvernement fédéral dévoilant la liste des minéraux critiques du Canada; en comparaissant à maintes reprises devant plusieurs comités de la

Chambre des communes; en corédigeant une tribune aux côtés du ministre O'Regan, alors ministre des Ressources naturelles, sur leur importance allant de pair avec le leadership canadien en matière de durabilité minière; en commentant le sujet dans les médias nationaux et internationaux; et en apparaissant dans plus de 100 publications tout au long de l'année.

Les minéraux critiques et la durabilité sont au cœur des efforts de communication de l'AMC. Le bulletin d'information le plus complet de l'AMC à ce jour, paru à l'automne 2021, était entièrement consacré aux possibilités qui s'offrent au Canada dans ce domaine. La campagne de sensibilisation du public expliquait comment les technologies de la santé et de la communication à faible émission de carbone sont toutes tributaires de l'exploitation minière et des minéraux critiques. Bon nombre de ces concepts, ainsi que la collaboration avec les communautés autochtones, figuraient dans la campagne élargie de l'AMC sur les pratiques ESG, laquelle a rejoint un public plus vaste et divers comparé aux efforts publicitaires ciblant habituellement Ottawa. Le site Web a été remanié à l'automne 2021 dans le but de mieux faire connaître l'initiative *VDMD* et l'industrie minière en général. Il comprend désormais beaucoup plus d'informations sur l'utilisation des substances extraites des mines dans la vie de tous les jours et explique comment l'initiative *VDMD* représente la norme de référence en matière de développement minier durable à travers de nouvelles vidéos qui présentent en détail le programme et ses protocoles.

L'élection de cet automne a vu le retour de nombreux visages familiers au parlement, moyennant quelques changements au niveau ministériel, ce qui a permis à l'AMC de cibler ses efforts de sensibilisation en impliquant à la fois les nouveaux députés et ceux qui entretiennent des relations de longue date avec le secteur. Bien qu'il était impossible de défendre les intérêts du secteur en personne à cause de la COVID-19, l'AMC a amélioré ses relations avec le gouvernement en utilisant les nombreuses plateformes de conférence Web disponibles, grâce auxquelles de nombreux politiciens et hauts fonctionnaires étaient plus accessibles qu'à l'habitude. En fait, la journée annuelle de lobbying de l'AMC a été de nouveau prolongée à une semaine en novembre. Elle a donné lieu à des rencontres avec plus de 100 décideurs gouvernementaux, une augmentation par rapport aux dernières années. Cela démontre bien l'intérêt que les politiciens, notamment de nombreux ministres et membres de l'opposition officielle, et autres employés ministériels, portent à notre secteur. Ce contact étroit était essentiel compte tenu de la myriade de difficultés qui perturbent le secteur. Enfin, notons que l'AMC a, cette année encore, été reconnue comme l'un des principaux groupes de pression sur la Colline du Parlement.

Les réalisations de l'AMC en 2021 sont attribuables aux efforts collectifs de bon nombre de personnes, notamment les membres du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'équipe de direction de l'initiative *VDMD*, ainsi que les experts de l'industrie, qui offrent leur temps et leur expertise aux groupes de travail et aux comités de l'AMC. De plus, l'Association est fière de compter sur un personnel des plus compétents, composé de gens reconnus pour leur expertise et leur professionnalisme par le gouvernement et d'autres associations. Grâce à leurs compétences et à leur expérience, ils produisent des résultats concrets dont profite l'ensemble de l'industrie. Leur travail est fort apprécié par le conseil d'administration et les membres de l'AMC.

Pour obtenir de plus amples détails sur les sujets abordés dans le présent message et les autres aspects du travail de l'AMC, nous vous invitons à lire le rapport annuel en entier.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE *VDMD*

Présidente : Carolyn Chisholm, directrice des affaires externes, Rio Tinto Canada

L'équipe de direction de l'initiative VDMD *étudie les possibilités d'amélioration du rendement et de la réputation de l'industrie minière auprès des communautés d'intérêts clés.*

Rendement dans le cadre de l'initiative *VDMD* pour l'année 2021

Relations avec les Autochtones et les collectivités : Les établissements continuent de faire preuve de leadership et d'excellence en ce qui a trait au *protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités*. Le nombre d'établissements de niveau A ou plus pour les quatre indicateurs du protocole ont légèrement baissé en raison notamment des résultats des établissements qui en sont au début de la mise en œuvre de l'initiative *VDMD*. En 2022, les établissements rendront compte pour la première fois de leurs résultats en égard au nouveau *protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités*, qui comprend deux nouveaux indicateurs : l'un mesure l'efficacité des échanges et du dialogue avec les communautés autochtones et l'autre mesure la gestion des impacts et des avantages liés aux activités minières. Un petit nombre d'entreprises ont choisi de rendre compte de leurs activités dans le cadre de la nouvelle version du protocole en 2021.

Planification de la gestion de crises et des communications : Les établissements ont continué d'afficher des résultats remarquables au regard du *protocole de planification de la gestion de crises et des communications*. On a observé une légère baisse de rendement pour tous les indicateurs pour diverses raisons, notamment le fait que certains établissements en sont encore à leurs premiers rapports VDMD et cherchent à s'améliorer. Pour l'indicateur 3 (formation), à la suite d'une réelle crise, au moins trois établissements n'ont pas évalué la mise en application du plan de gestion de crises ni déterminé les leçons à en tirer. Ce protocole fera l'objet d'un examen en 2022 pour déterminer s'il est nécessaire d'en revoir les critères.

Santé et sécurité : Les établissements ont continué d'afficher une forte performance au regard du *protocole de santé et sécurité*. Le nombre d'établissements ayant obtenu au moins une cote A a légèrement diminué pour les indicateurs 1 (politique, engagement et responsabilité) et 3 (formation, comportement et culture). L'indicateur 5 (résultats) a connu une baisse plus importante en raison des pertes de vie recensées par cinq établissements. Il s'agit malheureusement du plus grand nombre d'établissements déclassés à un niveau B à la suite d'un décès depuis 2013, date à laquelle a débuté la production de rapports sur le protocole. En 2022, les établissements commenceront à publier leurs résultats au regard de la version révisée du protocole, qui comprend les nouvelles exigences concernant les contrôles critiques, les dangers aux conséquences graves et la santé mentale.

Protocole de prévention du travail des enfants et du travail forcé : Tous les trois ans, les établissements doivent produire un rapport sur le *protocole de prévention du travail des enfants et du travail forcé* dans le cadre de la vérification externe des résultats de l'initiative *VDMD*. L'année 2018 fut la première année donnant lieu à un rapport. En 2018, 2019 et 2021, les établissements soumis à une vérification externe ont toujours satisfait à l'ensemble des exigences du protocole.

Gestion des résidus miniers : Pour la première fois, les établissements ont présenté leurs résultats en vertu du *protocole de gestion des résidus miniers de 2019* et de ses documents d'orientation connexes. Malgré le resserrement des exigences, les établissements ont pu signaler de légères améliorations pour les indicateurs 1 (politique et engagements), 3 (délégation de la responsabilité et de l'obligation de rendre ces comptes) et 4 (revue annuelle). De légères baisses de performance pour les indicateurs 2 (système de gestion) et 5 (manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance) peuvent être attribuées aux établissements qui travaillent à la mise en œuvre des nouvelles exigences pour ces indicateurs.

Veuillez noter que l'ensemble des indicateurs étaient à la baisse en 2019, soit la première année où les améliorations apportées au protocole en 2017 ont commencé à faire l'objet de rapports.

Gestion de la conservation de la biodiversité : Les établissements ont continué d'afficher un rendement satisfaisant vis-à-vis du *protocole de la conservation de la biodiversité*, avec des résultats en hausse pour les trois indicateurs. En 2021, les établissements ont commencé à produire des rapports en respect d'une version légèrement révisée qui comprend de nouvelles exigences liées à la hiérarchie des mesures d'atténuation sans perte nette.

Intendance de l'eau : Les établissements ont pour la première fois publié un rapport sur le nouveau *protocole d'intendance de l'eau* et obtenu de bons résultats.

Gestion de l'énergie et des émissions de GES : Le rendement des établissements variait selon les trois indicateurs du *protocole de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre*. Une baisse de rendement pour l'indicateur 1 (systèmes de gestion) est attribuable, du moins en partie, aux établissements qui en sont au début la mise en œuvre de l'initiative *VDMD.* La performance est demeurée forte pour l'indicateur 2 (systèmes de production de rapports) et s'est améliorée pour l'indicateur 3 (objectifs de rendement) puisque de plus en plus d'établissements répondaient aux exigences requises pour obtenir une cote de niveau A et AA. En 2022, les établissements commenceront à produire leurs premiers rapports internes en vertu du nouveau *protocole sur les changements climatiques*, qui remplacera le *protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES*. Ils devraient produire leurs premiers rapports publics en 2023. Le nouveau protocole adopte une approche qui se veut plus exhaustive vis-à-vis des changements climatiques, en intégrant des mesures d'atténuation et d'adaptation à l'échelle de l'entreprise et des établissements.

Célébrer l'excellence

Le *prix VDMD en engagement communautaire* a été remis à la mine Pinos Altos d'Agnico Eagle, au Mexique, pour son réseau de distribution d'eau potable. Le *prix VDMD en excellence environnementale* a été remis à IAMGOLD pour son programme de recyclage novateur mis en œuvre dans sa mine Essakane, au Burkina Faso. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les projets gagnants ici.

Protocole sur les changements climatiques : En 2021, le conseil d'administration de l'Association minière du Canada (AMC) a approuvé un nouveau *protocole VDMD sur les changements climatiques* pour remplacer l'actuel *protocole de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre* dans les rapports publics d'ici 2023. Le protocole aide les sociétés minières à répondre aux attentes émergentes des investisseurs eu égard aux divulgations de l'information financière liée au climat, y compris les *recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques*. À des niveaux de performance plus élevés, les sociétés devront prendre des

engagements – soutenus par des objectifs et des mesures à court et à long terme – en faveur de mesures de lutte contre les changements climatiques conformes à l'objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et à l'ambition de l'Accord de Paris, qui consiste à limiter le réchauffement de la planète bien en dessous de 2 °C. À l'échelle des établissements, en plus des exigences renforcées pour les systèmes de gestion de l'énergie et des émissions de GES, le *protocole VDMD sur les changements climatiques* intègre des exigences rigoureuses pour la gestion des répercussions climatiques physiques et les mesures d'adaptation, appuyées par le nouveau *Guide d'adaptation aux changements climatiques pour le secteur minier* de l'AMC.

Équité, diversité et inclusion (EDI) : Sur instruction de son conseil d'administration, l'AMC a chargé un nouveau groupe de travail de définir la portée des travaux à réaliser en vue d'ajouter des exigences d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) à l'initiative *VDMD.* En septembre 2021, l'AMC a organisé un atelier qui a rassemblé 80 représentants de sociétés minières et communautés d'intérêts, notamment des experts des ressources humaines, de l'investissement institutionnel, des normes mondiales et des sociétés minières multinationales. Les participants ont discuté de leurs priorités d'action en matière d'EDI, des principaux facteurs de réussite et des éléments à prendre en compte pour définir les exigences en matière d'EDI dans le cadre de l'initiative *VDMD*.

La portée des travaux a ensuite été rédigée et approuvée par le conseil d'administration de l'AMC, dans l'espoir que l'AMC élaborera ces nouvelles exigences en 2022.

Politiques de vérification : En 2021, le conseil d'administration de l'AMC a approuvé une série de politiques et directives, tant nouvelles que révisées, ayant trait à l'initiative *VDMD*, notamment :

- Une version révisée du Mandat des fournisseurs de services de vérification (FSV)
- Un Guide de vérification visant à proposer une méthodologie pour accompagner le Mandat des FSV
- Un Mécanisme de résolution des problèmes
- Un Processus de surveillance des vérificateurs
- Une Politique sur les commentaires du public
- Une Politique sur les déclarations et les étiquettes
- Un Modèle de rapport d'évaluation sommaire

Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI)

En 2021, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts a tenu deux réunions virtuelles et plusieurs activités intersessions. Pour en savoir plus sur les activités du groupe, veuillez consulter le communiqué annuel du groupe.

Activités internationales

Mobilisation des intervenants de la chaîne d'approvisionnement : L'AMC a continué de faire valoir l'initiative *VDMD* auprès des intervenants de la chaîne d'approvisionnement. Cet effort de sensibilisation ciblait le secteur automobile, notamment l'Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada, BMW, GM et Volvo. Il avait pour priorité d'accroître la reconnaissance de l'initiative *VDMD* comme gage d'une production minérale responsable dans la chaîne d'approvisionnement en batteries et plus largement en composants automobiles. On a également étudié la possibilité de créer un lingot d'or endossé par l'initiative *VDMD* qui serait produit et commercialisé par TD Métaux précieux.

Adoption de l'initiative VDMD en Australie et en Colombie : Le Conseil australien de l'industrie minière et l'association minière de la Colombie sont devenus la neuvième et dixième association minière nationale à adopter l'initiative *VDMD*, rejoignant ainsi le Canada, la Finlande, le Norvège, le Botswana, l'Espagne, l'Argentine, le Brésil et les Philippines. L'intérêt envers l'initiative *VDMD* ne cesse de croître à l'échelle internationale, et l'AMC collabore avec des gouvernements et des associations de partout dans le monde pour favoriser son adoption dans les prochaines années.

Demande d'adhésion à l'initiative VDMD de la part de mines non membres : En réponse à l'intérêt international croissant pour l'initiative *VDMD* hors des territoires où les associations nationales ont adopté l'initiative, le conseil d'administration de l'AMC a approuvé un modèle d'adhésion forfaitaire dans le but de permettre à ces mines de rendre compte de manière officielle et de faire vérifier leurs résultats par un tiers recommandé par l'AMC, pour un coût annuel de 6 000 $ par mine.

Harmonisation des normes

ResponsibleSteel : L'AMC a travaillé en étroite collaboration avec ResponsibleSteel pour faire reconnaître l'initiative *VDMD*. Les mines qui souhaitent faire valoir l'initiative *VDMD* pour vendre des produits au sein de la chaîne d'approvisionnement de ResponsibleSteel pourront le faire dès le début de l'application de la norme. En raison de changements de personnel chez ResponsibleSteel, notamment l'important renouvellement de son conseil d'administration, le parachèvement de la reconnaissance des normes minières, y compris l'initiative *VDMD*, l'Initiative for Responsible Mining Assurance (IRMA) et la norme Bettercoal, a été reporté à 2022.

Bourse des métaux de Londres : L'initiative *VDMD* figurait sur la liste inaugurale des normes environnementales reconnues par le programme de passeport de la Bourse des métaux de Londres, qui exige une équivalence avec les normes ISO 14001 et 45001.

Harmonisation avec les autres normes : L'équipe de l'initiative *VDMD* a continué de faire preuve de leadership en vue d'obtenir une harmonisation, une équivalence et une interopérabilité accrue avec d'autres normes. Cette année, le supplément pour l'approvisionnement responsable *VDMD* est entré en vigueur. La mine Highland Valley Copper (HVC) de Teck a fait l'objet d'une première vérification et été récompensée pour son respect des normes. Grâce à la vérification unique rendue possible par le supplément, HVC a également pu obtenir la marque Copper Mark et satisfaire à ses obligations d'assurance en vertu des principes miniers du Conseil international des mines et métaux (ICMM). De plus, grâce au partenariat M3 (une subvention d'ISEAL), l'initiative *VDMD* et ses partenaires (IRMA, ResponsibleSteel et RJC) ont pu commencer à travailler sur une deuxième version du protocole d'audit intégré. Ces travaux sont réalisés par l'entreprise ERM et devraient s'achever début 2022.

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Présidente : Allison Merla, conseillère en environnement, Vale

Le Comité de l'environnement examine les lois et les questions environnementales d'ordre général qui touchent l'industrie.

En 2021, le Comité de l'environnement et le Comité scientifique de l'AMC se sont rencontrés tous les mois lors de réunions virtuelles. Ces réunions virtuelles ont été bonifiées par les efforts des groupes de travail. Le groupe de travail sur l'examen des lois s'est concentré sur la mise en œuvre de la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur l'évaluation d'impact* et la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*. Le groupe de travail sur l'examen des lois a également mené des consultations sur l'Agence canadienne de l'eau. Le groupe de travail sur la biodiversité a participé activement aux développements liés à la *Loi sur les espèces en péril*, à la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et aux zones protégées.

Le Comité a poursuivi ses travaux sur la pollution de l'air, les changements climatiques, le Plan de gestion des produits chimiques, les Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement, l'Inventaire national des rejets de polluants et le *Règlement sur les urgences environnementales* de 2019, ainsi que son examen de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Il a travaillé avec des fonctionnaires d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), du Service canadien de la faune (SCF), de Pêches et Océans Canada, de l'Agence d'évaluation d'impact, de Transports Canada et de Ressources naturelles Canada. Le Comité a également examiné les lettres de mandat ministériel pour orienter et planifier ses travaux.

La Loi sur l'évaluation d'impact

Le groupe de travail sur l'examen des lois a suivi la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et collaboré avec l'Agence pour étudier les possibilités d'amélioration à la phase de planification afin d'établir des lignes directrices relatives à l'étude d'impact véritablement individualisées pour chaque projet et ainsi axer l'évaluation sur les enjeux fondamentaux. Le groupe de travail s'est également entretenu avec l'Agence sur la manière d'améliorer le cadrage et la communication des plans de mobilisation des Autochtones afin d'assurer une orientation adéquate en faveur des groupes autochtones directement touchés.

L'AMC a étudié et commenté les premières lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact (lignes directrices) élaborées pour les projets de Wasamac Gold et Suncor BMX ainsi que le projet d'entente régionale pour une évaluation du Cercle de feu. Elle a également révisé le modèle de lignes directrices, la version préliminaire du Guide technique relatif l'évaluation stratégique des changements climatiques et l'énoncé préliminaire de politique opérationnelle. L'AMC a également réitéré le fait que la désignation des projets à la discrétion du ministre doit être réservée à des circonstances exceptionnelles relevant de la compétence fédérale.

Loi sur les pêches

La mise en œuvre par Pêches et Océans Canada de la *Loi sur les pêches* modifiée a été très lente. Deux ans après l'entrée en vigueur des modifications au milieu de 2019, le ministère comptait sur des examens propres au site pour la plupart des ouvrages, projets et activités à proximité de l'eau, même si bon nombre d'entre eux ont peu ou pas d'incidence sur l'habitat du poisson. Outre six codes de pratiques provisoires, les instruments de conformité à l'appui des projets courants à faible impact n'ont pas encore été élaborés.

En 2021, Pêches et Océans Canada a lancé deux phases de consultations en ligne qui devraient se poursuivre dans les prochaines années. Le Ministère a indiqué que le principal instrument de conformité, le *Règlement relatif aux ouvrages et eaux visés*, ne sera pas en place avant la fin de 2024. L'AMC a participé aux consultations en ligne, soumis des commentaires et participé aux webinaires. Le Comité a également rencontré le sous-ministre adjoint responsable, coordonné l'envoi d'une lettre interassociation au sous-ministre et organisé une réunion des associations avec le sous-ministre.

La principale demande concernait le déploiement accéléré de mécanismes de conformité supplémentaires, en particulier le Règlement, pour les projets courants à faible impact.

***Loi sur les eaux navigables canadiennes* (LENC)**
L'AMC a continué de collaborer avec Transports Canada pour mettre en œuvre la LENC. La mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives aux ouvrages dans les eaux navigables s'est déroulée sans heurts, les membres n'ayant pas signalé de retards dans les examens. L'Arrêté visant les ouvrages mineurs, qui prévoit de réduire les exigences de conformité pour certains ouvrages, a été modifié à la fin de 2021 pour inclure les passages à niveau sur les eaux navigables de 30 m ou moins, une catégorie réglementaire qui avait déjà été préconisée par l'AMC.

L'AMC a émis des commentaires sur la proposition relative aux frais du ministère. Elle a également entamé des discussions avec Transports Canada concernant l'approche du ministère visant à déterminer ce que sont les eaux navigables.

Agence canadienne de l'eau
L'AMC a participé à un groupe d'experts et formulé des commentaires sur le document de travail du gouvernement concernant le mandat et la structure d'une potentielle Agence canadienne de l'eau. L'AMC a également soumis une proposition au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes, qui prévoyait d'étudier l'ensemble des lois et ministères ayant trait à l'eau douce, mais il n'a pas donné suite avant la tenue des élections. Dans les deux cas, l'AMC était d'avis qu'il fallait éviter les chevauchements, les dédoublements et le détournement des ressources déjà insuffisantes dont les ministères responsables disposent. L'AMC estime que la priorité devrait être accordée au partage des données et à leur accès.

À la suite de l'élection de 2021, les lettres de mandat ministériel ont réitéré l'engagement à créer une Agence canadienne de l'eau et à modifier la *Loi sur les eaux du Canada*, mais aucun autre détail n'a été dévoilé à ce jour.

***Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE)**
Le gouvernement a déposé le projet de loi C-28 visant à modifier la LCPE au printemps 2021. L'AMC a formé un groupe de travail pour appuyer sa participation au processus parlementaire et participe aux réseaux de l'industrie liés à la LCPE. Le projet de loi n'a pas été adopté avant la tenue des élections. Toutefois, en prévision du prochain dépôt du projet de loi, l'AMC a analysé les améliorations potentielles et en a discuté avec les fonctionnaires. Elle a conclu que, dans l'ensemble, le projet de loi était bien rédigé, mais que des modifications ou une mauvaise mise en œuvre pourraient présenter des risques.

Environnement et Changement climatique Canada a créé un groupe de travail consultatif pour son *Règlement sur les urgences environnementales* de 2019, afin de fournir des orientations concernant la conformité et toute modification ultérieure au règlement. Anne Gent, experte chez Cameco, a été nommée représentante de l'AMC.

À la suite de la publication d'un rapport préliminaire d'évaluation préalable des amines aliphatiques à longue chaîne, l'AMC a collaboré avec ses membres pour confirmer qu'aucune installation de traitement, à l'exception de quelques-unes, n'utilise ces réactifs.

Biodiversité

Loi sur les espèces en péril (LEP)
Tout au long de 2021, l'AMC a continué de contribuer aux dossiers concernant les espèces en péril, notamment en surveillant les modifications proposées à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), en publiant des documents de planification de la valorisation et en mettant en œuvre des accords de conservation en vertu de l'article 11. L'AMC s'est employée à promouvoir l'adoption d'une approche plus efficace et coopérative pour les espèces en péril.

L'AMC continue d'appuyer l'utilisation des accords de conservation en vertu de l'article 11 comme mécanisme de rétablissement des espèces en péril et favorise une coordination fédérale-provinciale-territoriale. En décembre 2021, l'AMC, en collaboration avec l'Association minière de l'Ontario, a entamé des discussions visant à proposer un accord de conservation Canada-Ontario pour le caribou des bois boréal. L'AMC prévoit que le Canada et l'Ontario publieront un accord de conservation dans sa version finale en 2022.

En 2021, dans son commentaire sur le programme de rétablissement proposé pour l'hirondelle de rivage, l'AMC a recommandé qu'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) adopte une approche régionale qui tienne compte des circonstances uniques de l'espèce et concentre les efforts là où ils sont le plus nécessaires. En effet, pour atteindre les objectifs de rétablissement de l'espèce, il est nécessaire d'adopter une approche ciblée où la gestion de la conservation revient aux provinces et territoires puisque le statut de l'hirondelle de rivage varie considérablement d'une région à l'autre.

L'AMC a été un membre actif du Comité consultatif sur les espèces en péril (CCEP) pendant de nombreuses années. Le dernier mandat du CCEP a pris fin en avril 2020. ECCC a depuis lancé un nouveau processus dans le but de former un comité consultatif sur la nature qui remplacera le CCEP. Ce comité couvrirait les questions liées à la biodiversité au sens large, comme la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, les espaces protégés, les solutions climatiques axées sur la nature et le Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après 2020. L'AMC espère que le nouveau comité consultatif sur la nature offrira à l'industrie, aux ONG environnementales et aux organisations autochtones une plateforme qui leur permettra de collaborer et de travailler à l'amélioration de la mise en œuvre de la LEP, et de faire avancer les autres questions liées à la biodiversité.

L'AMC continue de participer au Consortium national du savoir sur le caribou boréal (CNSCB), qui a été annoncé dans le plan d'action 2018 pour protéger le caribou des bois boréal. Le CNSCB est un forum de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones, les ONG, les universitaires et les intervenants de l'industrie pour favoriser le partage de l'information, combler les lacunes en matière de connaissances, mettre en commun les capacités, cerner et promouvoir les

pratiques exemplaires et éclairer la prise de décisions. Le CNSCB et ses groupes de travail ont produit au cours des quatre dernières années des outils pratiques pour guider les actions, notamment une trousse pour la surveillance du caribou, un modèle écologique conceptuel pour le caribou boréal, une carte interactive des projets pour le caribou et un portail de partage des connaissances. Depuis 2020, il coordonne, en partenariat avec l'Alberta Biodiversity Monitoring Institute, une série de webinaires sur la recherche émergente liée à la conservation du caribou des bois boréal.

Oiseaux migrateurs

L'AMC continue de suivre l'évolution de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et du *Règlement sur les oiseaux migrateurs (ROM)*. En 2019, l'AMC a participé à la consultation portant sur les modifications proposées au ROM et soumis des commentaires en faveur de nombreuses améliorations proposées. Pendant la consultation, l'AMC a également recommandé une voie à suivre, à la fois constructive et raisonnable, pour les cavités inoccupées des grands pics afin de protéger tout particulièrement les nids à valeur élevée dans une optique de conservation.

En prévision de la publication de la version définitive du Règlement dans la *Gazette du Canada, Partie II* au printemps 2022, l'AMC a continué de collaborer avec le Service canadien de la faune (SCF) d'ECCC pour mettre en œuvre la version modifiée du Règlement conformément aux pratiques exemplaires et étudier les améliorations possibles, y compris la faisabilité de mécanismes de conformité nouveaux ou améliorés.

Marché de la conservation

Le budget fédéral de 2021 prévoyait un financement renouvelé pour la conservation : 2,3 milliards de dollars sur cinq ans ont été affectés aux espaces protégés, aux initiatives de conservation dirigées par les Autochtones et aux espèces en péril. Grâce à ce financement, le SCF lancera un projet pilote de marché de la conservation, qui vise à favoriser le financement privé d'initiatives de conservation. Autrement dit, une organisation privée pourra financer un organisme de conservation pour qu'il entreprenne un projet de conservation particulier. La valeur du projet sur le plan de la biodiversité est ensuite évaluée à l'aide d'indicateurs définis par le SCF et le bailleur de fonds privé reçoit un certificat attestant de cette valeur. S'il s'avère réussi, le marché de la conservation pourrait évoluer et soutenir des programmes et initiatives liés à la biodiversité afin de compenser la divulgation de l'information financière liée à la nature. L'AMC participe au groupe de travail consultatif qui orientera le SCF dans sa conception du programme, y compris la méthodologie à utiliser pour évaluer la valeur du projet sur le plan de la biodiversité et le processus de certification.

Buts et objectifs pour la biodiversité

L'AMC continue de participer à la mise en œuvre des priorités et objectifs du Canada en matière de biodiversité pour 2020. Ces derniers comprennent la surveillance des développements en matière de politiques liées aux aires protégées et l'engagement auprès d'autres intervenants pour favoriser la reconnaissance des aires protégées privées et d'autres mesures efficaces de conservation des aires à titre de contributions en vue de l'atteinte de l'objectif de protection des aires du Canada.

Le Canada et d'autres parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) travaillent à l'élaboration d'un Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020, qui établira de nouveaux objectifs mondiaux pour la biodiversité et orientera l'élaboration de nouveaux objectifs canadiens pour la prochaine décennie. L'AMC surveille actuellement l'élaboration du Cadre mondial et participe à un groupe de discussion dirigé par ECCC sur la participation du Canada à la CDB.

Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière liée à la nature

En 2021, un nouveau Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative à la nature a été créé sur le modèle du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques. Ce nouveau groupe a pour mission d'élaborer un cadre de divulgation des risques, des répercussions et des dépendances liés à la nature. Il mènera des consultations sur son cadre provisoire tout au long de 2022, dans le but de le finaliser d'ici 2023. L'AMC suit cette initiative de près et participe au forum multilatéral du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative à la nature.

COMITÉ DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES

Président : Neil Rayner, chef, Comité des relations avec les Autochtones, Ressources Teck

Le Comité des relations avec les Autochtones a pour mandat de relever et d'évaluer des renseignements en vue de fournir des conseils éclairés au conseil d'administration de l'AMC dans le but d'établir et de renforcer les relations entre les peuples autochtones et l'industrie minière au Canada.

En 2021, le Comité des relations avec les Autochtones s'est réuni en février, mai, septembre et octobre. Tout au long de l'année, le comité a discuté d'un éventail de sujets liés à la participation des Autochtones dans le secteur minier.

Il s'est concentré sur les éléments ci-dessous.

Législation entourant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
Tout au long de 2021, l'AMC a participé au processus législatif du projet de loi C-15, la *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Loi sur la DNUDPA). La nouvelle Loi sur la DNUDPA, qui a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur le 21 juin 2021, exige que le gouvernement fédéral collabore avec les peuples autochtones à la mise en œuvre de la DNUDPA au Canada à travers l'élaboration d'un plan d'action national. Elle exige également que le gouvernement fédéral veille à ce que les lois fédérales soient conformes à la DNUDPA.

Pendant le processus législatif, l'AMC s'est exprimée en faveur d'une approche progressive et réfléchie concernant la mise en œuvre de la DNUDPA et a encouragé le gouvernement fédéral à mieux communiquer l'esprit de la loi, l'approche envisagée pour sa mise en œuvre et ses répercussions sur les processus de consultation réglementaire. En outre, l'AMC a souligné l'importance de clarifier l'approche du gouvernement eu égard au consentement préalable, libre et informé ainsi que le processus d'élaboration du plan d'action. Au cours de l'année 2021, l'AMC et ses membres ont discuté avec le ministère de la Justice, Ressources naturelles Canada (RNCan), Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Services aux Autochtones Canada et des organisations autochtones nationales lors de réunions bilatérales et d'événements officiels, notamment une table ronde sur l'industrie organisée par RNCan. L'AMC a également comparu devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes.

Le secteur minier, qui joue un rôle important dans le processus de réconciliation, est bien placé pour contribuer de façon significative aux discussions sur le développement économique et les processus de consultation réglementaire. L'AMC a également démontré qu'elle collaborait de manière constructive avec les décideurs, les organisations autochtones et les organisations non gouvernementales pour faire avancer les politiques publiques. L'AMC sera donc ravie de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action national de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Norme de formation sur la sensibilisation et l'inclusion des Autochtones
Tout au long de l'année 2021, l'AMC a travaillé avec le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHiM) pour aider le secteur minier à répondre à l'appel à l'action 92 (iii) de la Commission de vérité et réconciliation, lequel demande aux entreprises canadiennes d'informer la

direction et le personnel sur l'histoire des peuples autochtones au Canada et d'offrir une formation axée sur les compétences interculturelles, la résolution de conflits, les droits de la personne et la lutte contre le racisme. En 2021, le Conseil RHiM a lancé une norme de formation sur l'inclusion des Autochtones, actuellement mise à l'essai par les membres de l'AMC. Les directives du Conseil RHiM à ce sujet complètent les critères du *protocole VDMD de relations avec les Autochtones et les collectivités*.

Cadre national de partage des avantages
Le Comité des relations avec les Autochtones collabore avec RNCan au sujet de l'engagement du gouvernement fédéral à élaborer un cadre national de partage des avantages pour les grands projets sur les territoires autochtones. En 2021, l'AMC, ainsi que plusieurs de ses membres, a rencontré RNCan pour une première discussion afin d'élaborer un cadre visant à faciliter l'échange d'informations. Ce cadre reposerait sur les connaissances qu'a le secteur minier d'initiatives similaires dans d'autres pays et sur sa vaste expérience dans la création de liens mutuellement bénéfiques avec les communautés autochtones.

Mobilisation et collaboration continues
L'AMC collabore avec l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et la Nation métisse, par l'entremise du Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'initiative *VDMD,* de forums multilatéraux et dans le cadre de rencontres individuelles.

En 2021, les membres du Comité des relations avec les Autochtones de l'AMC ont participé à une enquête commandée par le Ralliement national des Métis (RNM) sur la participation des Métis dans l'industrie minière. Les représentants du RNM ont rencontré les membres du Comité en mai pour en présenter les conclusions et discuter d'une éventuelle collaboration entre le RNM et l'AMC. Le Comité a également rencontré des représentants de la Campagne internationale pour la conservation boréale pour discuter de l'initiative des champions de la forêt boréale, qui réunit des dirigeants autochtones et des représentants du monde des affaires et vise à faciliter la collaboration en matière de conservation dans la région boréale canadienne. L'AMC était fière de parrainer la conférence annuelle 2021 de la First Nations Major Projects Coalition et compte renouveler l'expérience en 2022. L'AMC continue, grâce à des dons annuels, de soutenir Indspire, un organisme de bienfaisance dirigé par des Autochtones qui améliore les possibilités d'éducation pour les étudiants métis, inuits et de Premières Nations grâce à diverses initiatives.

Autres activités du Comité
Comité des relations avec les Autochtones est un forum ouvert qui permet aux membres de l'AMC d'échanger les pratiques exemplaires liées à la participation des Autochtones aux activités minières. En 2021, le Comité a échangé de l'information et des leçons apprises sur une variété d'enjeux et de sujets, notamment :

- La mise en œuvre du *protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative VDMD*
- Les moyens d'accroître la participation des Autochtones à l'industrie minière
- Les mesures propres aux entreprises pour faire progresser la réconciliation
- Les initiatives des entreprises visant à faire honneur à la Journée nationale de vérité et réconciliation
- La formation sur la sensibilisation et l'inclusion des Autochtones
- Les processus de consultation réglementaire

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Président : Dale Austin, gestionnaire des relations gouvernementales, Corporation Cameco

Vice-président : Steve Virtue, directeur des relations extérieures, Yamana Gold

Le Comité des relations publiques conseille et oriente l'AMC sur les questions touchant les relations gouvernementales et la programmation des communications. Il se veut une plateforme canadienne qui permet aux membres de l'AMC d'échanger des pratiques exemplaires concernant les communications et les activités de défense des intérêts des entreprises et des associations.

En 2021, le Comité des relations publiques a joué un rôle important en offrant aux experts en communications et affaires publiques une tribune pour échanger sur les enjeux touchant le secteur, notamment la pandémie, les blocages dans la chaîne d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre, ainsi que le rôle de l'industrie dans un avenir à faible empreinte carbone.

Intervention auprès du gouvernement fédéral

En commentant les stratégies, les messages et les documents utilisés pour mobiliser les décideurs fédéraux sur les questions touchant le secteur minier canadien, le Comité des relations publiques fournit des perspectives et des renseignements précieux permettant d'améliorer l'ensemble des activités de relations gouvernementales de l'AMC. Il surveille également les développements en matière de politiques, mène des discussions à ce sujet et participe à des activités de défense des intérêts. En raison de la pandémie qui sévit, l'activité annuelle majeure de défense des intérêts sur la Colline du Parlement s'est déroulée virtuellement en 2021. Au cours de la semaine du 15 novembre, le personnel et le conseil d'administration de l'AMC ont rencontré plus de 120 députés, sénateurs et hauts décideurs du gouvernement pour discuter des priorités de l'Association, notamment de la réponse de l'industrie à la pandémie de COVID-19, de la contribution de l'industrie minière à la réconciliation économique avec les Autochtones et de l'occasion unique pour le Canada de devenir le meilleur fournisseur de minéraux critiques, de métaux et de produits énergétiques pour assurer la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone.

Le Comité des relations publiques a participé à cette initiative et contribué aux présentations qui ont été diffusées dans le cadre de cette importante campagne de sensibilisation. L'AMC a entretenu les décideurs de la 44e législature de questions liées à l'environnement et aux changements climatiques, y compris les modifications législatives et réglementaires et la mise en œuvre des récents changements apportés à l'examen des projets fédéraux et à l'obtention de permis; de l'avantage minier du Canada dans les secteurs des minéraux critiques et des batteries; de la mise en œuvre de la législation gouvernementale liée à la DNUDPA; de l'exploitation minière canadienne à l'étranger; du transport ferroviaire et maritime; et de l'accès aux marchés.

Communication des défis et des possibilités de l'industrie minière

En 2021, les efforts de communication de l'AMC ont mis en lumière les engagements du secteur à l'égard de la durabilité, son solide bilan en matière de participation autochtone et les initiatives novatrices de l'industrie. L'AMC a également souligné le rôle important que l'industrie est amenée à jouer dans une économie à faibles émissions de carbone, qui se traduira par une hausse de la demande en minéraux et métaux. Le développement des minéraux critiques a occupé une place importante dans les efforts de communication et de défense des intérêts de l'AMC, tout comme l'initiative *VDMD*, et

l'expansion continue du programme demeure un élément important de notre stratégie de sensibilisation du public. Cette orientation cadre avec les priorités du gouvernement et contribue à faire avancer les efforts de défense des intérêts de l'AMC.

Bulletins d'information
En 2021, l'AMC a souligné de nombreux thèmes importants pour le secteur minier canadien dans des bulletins portant sur la collaboration des Autochtones dans l'industrie, les minéraux critiques, l'engagement des minières à lutter contre les changements climatiques et le leadership en matière de pratiques minières durables.

Communications numériques et médias sociaux
En 2020 et 2021, le Comité des relations publiques a largement contribué à la refonte du site Web de l'AMC, dont la nouvelle version a été officiellement lancée en novembre 2021. Le nouveau site Web comprend de nombreuses vidéos conçues pour créer une expérience plus attrayante pour les visiteurs ainsi que de nouvelles pages, qui contiennent des informations détaillées et sont entièrement consacrées à l'initiative *VDMD*, à l'industrie minière canadienne et au secteur minier. Le site contient aussi de nouvelles vidéos sur l'initiative *VDMD* et chacun des protocoles; elles donnent une meilleure idée du travail effectué pour promouvoir des pratiques durables et responsables dans le secteur minier. L'AMC demeure très active sur Twitter et LinkedIn, et comptait plus de 32 000 abonnés en décembre 2021. Le Comité des relations publiques joue un rôle important en fournissant du contenu et des suggestions sur les médias sociaux, et il est essentiel à la réussite de l'AMC en matière d'engagement social.

En mai, à l'occasion de la Semaine minière nationale, l'AMC a lancé une série de messages consacrés aux produits de base sur les médias sociaux, y compris des vidéos qui expliquent en détail comment les minéraux et les métaux extraits par les membres de l'AMC sont utilisés au quotidien. Cette série a été bien accueillie et intégrée au nouveau site Web de l'AMC. En octobre, l'AMC a souligné la contribution des femmes dans l'industrie minière à l'occasion du Mois de l'histoire des femmes, auquel elle participe depuis quatre ans. Depuis 2018, l'AMC a mis en lumière les réalisations de 65 femmes du secteur minier canadien. Cette initiative a donné lieu à une vague d'activités sur les médias sociaux et de commentaires positifs pour l'AMC. Le profil de ces femmes se trouve sur une page dédiée du site Web de l'AMC.

Campagne sur l'industrie minière canadienne
Depuis 2012, l'AMC produit des campagnes de communication annuelles visant à promouvoir la contribution du secteur minier canadien, principalement auprès des décideurs du gouvernement fédéral à Ottawa, en mettant l'accent sur les médias sociaux. Le Comité des relations publiques joue un rôle essentiel dans ce processus, qu'il s'agisse de proposer des idées de concept ou de peaufiner le message de la campagne.

Cette année, la campagne annuelle de sensibilisation du public de l'AMC a porté sur le rôle essentiel des matières extraites dans les produits qu'on utilise au quotidien, sur l'engagement de l'industrie en faveur de l'exploitation minière durable et sur les possibilités de développement des minéraux critiques au Canada. Outre cette campagne, axée, comme à l'accoutumée, sur l'écosystème politique d'Ottawa, l'AMC a mis à l'essai un ambitieux projet de publicité consacré aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance en 2021. Cette campagne publicitaire s'est appuyée sur plusieurs concepts créatifs visant à positionner l'AMC comme un chef de file de l'exploitation minière responsable et un fournisseur fiable de nombreuses ressources minières dans le monde. Elle ciblait les entreprises

soucieuses d'adopter de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) qui ont d'importants besoins en métaux et minéraux pour leur chaîne d'approvisionnement, les experts-conseils ESG dans les banques, les firmes de services-conseils, les agences de notation, les médias, les sociétés d'investissement, les gestionnaires de fonds, les influenceurs ESG dans les affaires publiques et le secteur des services-conseils, et les hauts dirigeants de secteurs qui ont des besoins dans le cadre de leur chaîne d'approvisionnement. Les publics cibles ont été exposés 1,3 million de fois aux publicités en question et, vu le niveau élevé d'engagement, l'AMC redoublera d'efforts dans le cadre de la campagne ESG en 2023.

Événements de l'AMC

Le personnel de l'AMC a assisté et participé à des événements locaux et internationaux tout au long de l'année afin de faire la promotion de l'industrie minière canadienne et de souligner les défis et occasions de celle-ci. Le Comité des relations publiques contribue à cerner les principales activités et rencontres où l'AMC pourrait prendre la parole. Pour ce qui est des activités organisées par l'AMC, les membres du Comité y assistent, en font la promotion ou les commanditent à l'occasion. Tout au long de l'année, l'AMC a participé à plusieurs conférences minières à travers le Canada, dont le congrès de l'ACPE et la conférence sur les perspectives minérales.

L'AMC a prononcé son allocution phare annuelle devant la Chambre de commerce du Grand Vancouver en septembre 2021. Cette allocution portait presque exclusivement sur l'occasion que représente le développement des minéraux critiques pour le Canada. Celle-ci a été très suivie et a fait l'objet d'une tribune sur les minéraux critiques et le leadership du Canada en matière de développement minier durable dans le *Winnipeg Free Press*.

Sondage annuel sur la position des Canadiens envers le secteur minier

Afin de déterminer la façon dont la population canadienne perçoit le secteur minier, l'AMC a mené en 2021 son neuvième sondage d'opinion annuel. Le Comité des relations publiques a contribué à l'élaboration du sondage et à l'interprétation des résultats afin d'orienter les activités et les priorités de l'AMC pour l'année à venir.

Le sondage a souligné combien il est important de renseigner la population afin de l'aider à comprendre les perspectives de l'industrie minière et ses efforts menés pour réduire ses émissions, ainsi que le rôle que les minéraux et les métaux du Canada peuvent jouer dans le développement de technologies propres et émergentes, et susciter un enthousiasme apolitique dans toutes les régions du pays. Ceci se révèle d'autant plus important lorsque l'occasion de concurrencer la Chine pour obtenir des parts de marché en faisant jouer la carte de la durabilité se présente.

L'opinion publique exhorte à poursuivre les efforts menés pour lutter contre les changements climatiques et est ouverte à l'idée de trouver des solutions politiques pour réduire les coûts d'une transition à faible empreinte carbone dans l'industrie minière et dans les communautés nordiques. La population souhaite que le Canada continue dans ce sens et reste compétitif, et non qu'il choisisse une option au détriment de l'autre. La population est plus ouverte aux mesures incitatives du gouvernement fédéral et aux technologies comme les petits réacteurs modulaires parce qu'elle croit au potentiel de la technologie et à la nécessité de maintenir le rythme.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : Kent England, Scientifique principal de l'environnement, Corporation Cameco

Le Comité scientifique se concentre principalement sur l'application de technologies et de principes scientifiques éprouvés en vue d'atténuer ou de réduire au minimum les répercussions de l'exploitation minière sur les écosystèmes aquatiques et terrestres.

Le Comité scientifique se concentre principalement sur les enjeux liés aux règlements établis en vertu de la *Loi sur les pêches*, en particulier le *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants* et les règlements proposés pour les mines de charbon et de sables bitumineux. En 2021, le Comité de l'environnement et le Comité scientifique se sont rencontrés tous les mois lors de réunions virtuelles.

Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants (REMMMD)

Le 30 mai 2018, des modifications au *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM) ont été publiées, ce dernier devenant le *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants*.

Certaines de ces modifications sont entrées en vigueur le 1er juin 2018 et d'autres le 1er janvier 2019. Des exigences plus rigoureuses en matière de qualité des effluents sont entrées en vigueur en 2021, notamment :

- Exigence, pour toutes les mines, que les effluents ne présentent pas de létalité aiguë pour le crustacé *Daphnia Magna*.
- Limites de rejet des effluents à respecter pour toutes les mines d'ammoniac non ionisé.
- Limites plus faibles pour l'arsenic, le cyanure et le plomb applicables aux mines de métaux et de diamants existantes.
- Limites plus faibles pour l'arsenic, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc applicables aux nouvelles mines de métaux et de diamants.

Pour préparer ses membres à ces exigences plus strictes, l'AMC leur a fourni des renseignements détaillés et répondu à leurs questions au fur et à mesure qu'elles se présentaient.

En 2020, l'AMC a collaboré avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) sur le développement continu d'une nouvelle fonctionnalité dans un système de déclaration électronique des données sur la conformité au REMMMD introduit en 2019. Les discussions préliminaires portaient sur la capacité future de téléverser des données par lots, ce qui éliminerait la nécessité de saisir manuellement toutes les données, ainsi que le risque d'erreurs lors de la saisie. Aucun suivi n'a été effectué par ECCC à ce sujet et cette collaboration ne s'est pas poursuivie en 2021.

Une importante question demeure en suspens concernant les exigences des études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) du REMMMD. Les modifications de 2018 ont introduit une nouvelle exigence visant à mesurer le sélénium dans les tissus des poissons si les conditions prescrites par le règlement sont respectées. À l'époque, ECCC avait déclaré son intention de fournir des conseils techniques sur la collecte d'échantillons de tissus de poissons pour cette analyse. Au milieu de 2018, il a publié l'ébauche de ces directives aux fins de commentaires, et l'AMC et ses membres possédant une expertise technique

pertinente ont soumis des observations détaillées. ECCC n'a pas publié de version à jour depuis. L'AMC a soulevé la question à de nombreuses reprises et offert un soutien technique. Toutefois, à la fin de 2020, ECCC a indiqué que ce projet était en suspens, sans échéancier pour la publication d'une version à jour. Au début de 2021, l'AMC a proposé à ECCC d'adopter une approche concertée dans le but d'élaborer des directives, y compris en créant un groupe de travail qui serait présidé par l'AMC ou coprésidé par l'AMC et ECCC. ECCC n'a toutefois pas répondu à cette proposition. À la fin de 2021, l'AMC a mis sur pied un groupe de travail afin d'élaborer les directives indépendamment d'ECCC. L'objectif est d'achever ces directives au cours de la première moitié de 2022 et de les faire examiner par des pairs avant leur diffusion.

***Règlement sur les effluents des mines de charbon (REMC)* proposé**
En novembre 2017, ECCC a publié une version détaillée du projet de règlements de la *Loi sur les pêches* pour les mines de charbon. L'AMC et ses membres qui œuvrent dans le secteur de l'extraction de charbon préconisaient l'élaboration d'un règlement de la *Loi sur les pêches* depuis plusieurs années et soutiennent les efforts d'ECCC en ce sens. Des consultations ont eu lieu au début de 2018, et l'AMC a soumis des commentaires détaillés. En décembre 2018, ECCC a publié une mise à jour de sa proposition pour le REMC, et l'AMC a de nouveau soumis des commentaires détaillés.

En février 2020, ECCC a publié une proposition mise à jour pour le REMC. Il s'agissait de la dernière mise à jour avant la publication du projet de règlement dans la *Gazette du Canada*, Partie I. Elle était plutôt générale et ne fournissait pas de détails substantiels. En réponse, l'AMC a envoyé une lettre au ministre de l'Environnement et du Changement climatique et des commentaires détaillés aux fonctionnaires.

Le REMC proposé comprendrait des limites strictes pour le sélénium et le nitrate dans les effluents et aussi dans les cours d'eau en aval de certaines mines de charbon. L'AMC se dit préoccupée par le fait que la technologie de traitement actuelle ne permet pas de respecter les limites proposées. Toutefois, ses commentaires portaient principalement sur le manque d'information d'ECCC depuis le lancement du processus de consultation en 2017.

Plus précisément, l'AMC a souligné que :

- ECCC n'a fourni aucune preuve justifiant les limites proposées, notamment aucune preuve démontrant les éléments suivants :
    - Avantages environnementaux prévus des limites proposées, particulièrement dans les cas où elles seraient inférieures aux exigences provinciales fondées sur la science pour les permis.
    - Faisabilité des limites proposées en utilisant les meilleures technologies existantes d'application rentable.
- Le niveau de détail fourni par ECCC à ce jour au sujet de nombreux aspects du REMC proposé est insuffisant pour déterminer s'il fonctionnerait comme prévu et sans conséquences imprévues.

L'AMC a demandé à ECCC de fournir ces renseignements et de donner l'occasion de les commenter avant que le REMC proposé soit publié dans la *Gazette du Canada.*

Au milieu de 2021, ECCC a informé l'AMC et d'autres intervenants qu'il travaillait sur une nouvelle version du REMC prévue avant la fin de 2021. Toutefois, à la fin de 2021, ECCC a indiqué que ce nouveau projet de règlement ne serait pas publié avant le début de 2022.

Règlements proposés de la *Loi sur les pêches* pour les mines de sables bitumineux
L'AMC et ses membres qui œuvrent dans le secteur des sables bitumineux militent depuis plusieurs années en faveur de l'adoption d'un règlement de la *Loi sur les pêches*. Actuellement, les mines de sables bitumineux ne rejettent aucun effluent. Toute l'eau est plutôt entreposée sur place. Une certaine quantité d'eau est réutilisée dans le cadre de la récupération du bitume, mais les volumes stockés dans les mines de sables bitumineux ne cessent d'augmenter. La capacité de rejeter l'eau est essentielle à la fermeture et à la réhabilitation des mines de sables bitumineux.

La collaboration avec les fonctionnaires d'ECCC au sujet du secteur des sables bitumineux et l'élaboration de projets de règlements ont commencé en 2017 et se sont accélérées en 2018. Les fonctionnaires d'ECCC avaient élaboré un plan de travail proposant la mise en place d'un règlement en 2023. Toutefois, en 2021, ECCC a déclaré que l'objectif consistait désormais à achever le processus réglementaire d'ici 2025. ECCC espérait publier un premier projet de règlement dans la deuxième moitié de 2021, mais sa publication a été reportée à la fin de 2022.

À la fin de 2021, le plan de consultation formel d'ECCC n'était pas clair, malgré une collaboration active avec les communautés autochtones et la création d'un groupe de travail Couronne-Autochtones. En novembre 2021, un atelier a été organisé avec des représentants de l'AMC, des membres des sociétés d'exploitation minière des sables bitumineux, et des fonctionnaires d'ECCC et du gouvernement provincial pour faire le point et rétablir la communication.

Innovation et soutien au Conseil canadien de l'innovation minière
L'AMC continue de suivre et d'appuyer les activités d'innovation et de collaborer avec le gouvernement fédéral au besoin. Elle appuie le Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM), notamment en étant représentée au conseil d'administration. Le CCIM est un organisme national sans but lucratif qui coordonne et élabore des projets et des programmes en réponse aux défis liés au cycle de vie des mines définis par ses membres de l'industrie. Un des éléments clés de la vision du CCIM, la stratégie Towards Zero Waste Mining, a comme objectif de permettre le déploiement de technologies qui réduiront la consommation d'énergie et d'eau, de même que l'empreinte environnementale de 50 % d'ici 2027. Plusieurs projets du CCIM sont en cours, et trois projets de technologies de remplacement pour le broyage du minerai ont été sélectionnés parmi les finalistes dans le cadre du Défi *À tout casser* de RNCan.

Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA)
L'AMC est depuis longtemps membre du comité de consultation de l'INMOA, mais le programme est inactif depuis plusieurs années. Le Plan canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM) fait expressément référence à la relance de l'INMOA et, en juin 2020, RNCan a organisé un atelier virtuel réunissant de multiples intervenants pour discuter de la voie à suivre. Cet atelier comptait près de 80 participants, dont des représentants de l'AMC et plusieurs de nos membres. Les sujets abordés comprenaient les relations avec les communautés, l'innovation, les risques liés à la réhabilitation des mines orphelines et abandonnées et la prévention des abandons futurs. À la suite de l'atelier, lors de leur conférence de 2020, les ministres de l'Énergie et des Mines du Canada ont approuvé la création d'un groupe relevant du Groupe de travail intergouvernemental, qui se penchera sur les questions suivantes :

- Modèle de gouvernance pour le maintien de l'INMOA
- Modèle de financement
- Plan de travail

Fin 2020, ce groupe comptait des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux uniquement, puis sa composition s'est élargie début 2021 pour comprendre l'AMC et plusieurs autres intervenants. Au premier semestre de 2021, le groupe de travail a proposé un plan quinquennal pour l'INMOA, en définissant notamment les priorités du projet ainsi que la gouvernance et le financement. Cette proposition a été présentée à la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines du Canada en août 2021. Le ministre fédéral des Ressources naturelles n'a toutefois pas pu participer à la CMEMC en raison des élections fédérales et l'avenir de l'INMOA n'a pas été décidé. À la fin de 2021, la CMEMC n'était pas encore revenue sur le sujet.

Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM)
En plus d'être l'unique source de financement de cette initiative, l'AMC préside le comité directeur multilatéral du Programme NEDEM. Une étude préliminaire du site de Louvicourt au Québec, finalisée au début de l'année 2020, visait à jeter les bases de la conception d'une étude plus détaillée du site dont le but était de comprendre les interactions biogéochimiques entre les résidus miniers et les divers types de plantes répertoriés. En raison des restrictions liées à la COVID-19, ce projet n'a pas été poursuivi en 2020 et aucune autre étude sur le terrain n'a été entreprise. Le NEDEM s'est plutôt concentré sur le lancement d'une étude sur les répercussions géotechniques des réactions géochimiques des résidus miniers et de la roche stérile, qui sera réalisée en partenariat avec l'International Network for Acid Prevention. Ce projet a été officiellement lancé à la fin de 2020 et en grande partie achevé en 2021.

Canadian Ecotoxicity Workshop (CEW)
Le CEW 2020 devait se tenir à Halifax en octobre 2020, mais a été reporté à 2021 en raison de la COVID-19. Le CEW 2021 a eu lieu en octobre 2021 et comprenait une séance technique sur l'industrie minière coprésidée par l'AMC.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS MINIERS

Président : Mike Davies, conseiller principal, Environnement, Ressources Teck Limitée

Le Groupe de travail sur les résidus miniers examine la gestion des résidus miniers et des déchets des mines afin de dégager des pratiques exemplaires qui peuvent ensuite servir à élaborer des lignes directrices sur l'exploitation sécuritaire des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux. Le Groupe de travail sur les résidus miniers fait également la promotion de la gestion efficace des installations et de l'évaluation des risques dans les installations des membres de l'AMC et dans l'ensemble de l'industrie minière. Le Groupe de travail sur les résidus miniers contribue à l'initiative VDMD de l'AMC, notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre du protocole de gestion des résidus miniers, ainsi qu'à la prestation conjointe d'ateliers sur la gestion des résidus miniers.

Contexte

L'AMC joue un rôle de chef de file mondial dans la gestion des résidus miniers depuis la parution de la première édition du *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* (le Guide sur les résidus miniers) dans les années 1990. Le document *Comment rédiger un manuel d'opération, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux* (ou Guide OES), qui l'accompagne, est paru en 2003. En 2004, l'AMC a lancé l'initiative *VDMD*, dont un des éléments centraux est la gestion des résidus miniers et qui comprend le *protocole de gestion des résidus* (le protocole) pour mesurer la performance. En 2015, en réponse à la défaillance survenue dans un parc à résidus miniers de la mine Mount Polley en Colombie-Britannique, l'AMC a lancé des revues internes et indépendantes du protocole, du Guide sur les résidus miniers et du Guide OES. L'examen interne relevait du Groupe de travail sur les résidus miniers de l'AMC, qui rassemble plus de 50 représentants de membres de l'AMC possédant une expérience et une expertise collectives en gestion des résidus miniers au Canada et partout dans le monde.

Par la suite, le protocole, le Guide sur les résidus miniers et le Guide OES ont été révisés pour répondre aux recommandations de la revue indépendante, refléter les pratiques exemplaires actuelles et tenir compte des leçons apprises lors de la mise en œuvre des versions précédentes de ces documents. Les révisions ont été effectuées en deux étapes :

Novembre 2017

- Troisième édition du Guide sur les résidus miniers
- Protocole de gestion des résidus miniers *VDMD* révisé
- Introduction d'un nouveau tableau de conformité

Mars 2019

- Deuxième édition du Guide OES
- Version 3.1 du Guide sur les résidus miniers (modifications mineures)
- Protocole de gestion des résidus miniers *VDMD* révisé
- Tableau de conformité révisé

Tous les documents peuvent être téléchargés au www.mining.ca/fr/notre-expertise/gestion-des-residus-miniers en anglais, en français et en espagnol.

Initiative *Examen mondial des résidus miniers* et *Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers*

En 2019, l'AMC a participé davantage aux initiatives de gestion des résidus à l'échelle internationale, notamment en raison de la défaillance du parc à résidus miniers de Brumadinho au Brésil. Cet événement tragique a donné lieu, au printemps 2019, au lancement de l'Examen mondial des résidus miniers (*Global Tailings Review*), une initiative conjointe du Conseil international des mines et métaux (ICMM), du Programme des Nations Unies pour l'environnement et des principes pour l'investissement responsable.

L'objectif de l'Examen mondial des résidus miniers était d'élaborer une norme internationale de gestion des résidus miniers. Un groupe d'experts composé de sept membres et d'un président a été chargé de réaliser cette tâche. Pour les soutenir, les coparticipants ont formé un groupe consultatif multilatéral de 14 membres, dont un responsable en gestion des résidus miniers de l'AMC et un expert principal en résidus miniers d'un membre de l'AMC (qui préside le Groupe de travail sur les résidus miniers). Le rôle important de l'AMC au sein du groupe consultatif (les seuls représentants de l'industrie minière du groupe) représentait une reconnaissance importante du leadership mondial et de l'expertise de l'AMC en matière de gestion des résidus miniers. La *Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers* a été publiée en août 2020 et contient 77 exigences couvrant les six sujets suivants :

- Base de connaissances
- Communautés touchées
- Conception, construction, exploitation et surveillance des parcs à résidus miniers
- Gestion et gouvernance
- Intervention d'urgence et valorisation à long terme
- Divulgation publique

Réponse de l'AMC à la publication de la *Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers*

À la suite à la publication de la Norme, l'AMC a effectué une analyse détaillée de ses exigences en les comparant à celles des protocoles suivants :

- *Protocole de gestion des résidus miniers VDMD*
- *Protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative VDMD*
- *Protocole VDMD d'intendance de l'eau*
- *Protocole VDMD sur les changements climatiques*

L'analyse a permis de conclure que l'initiative *VDMD* est conforme aux exigences de la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers. En effet, les exigences de l'initiative *VDMD* en vigueur depuis 2019 dépassent bon nombre des exigences de la Norme, en particulier celles qui sont liées à la prévention des défaillances catastrophiques. L'analyse a conclu que l'initiative *VDMD* présente d'importantes forces, notamment :

- Le volet gestion des résidus miniers de l'initiative *VDMD* reflète l'amélioration continue qui s'appuie sur plus de 20 ans de mise en œuvre dans des mines partout dans le monde et sur les résultats d'une revue indépendante réalisée en 2015.
- Le tableau de conformité, conçu pour la première fois en 2017 comme outil de mesure du rendement pour le *protocole de gestion des résidus* et élargi en 2019, offre un très haut niveau de rigueur en matière de mesure de la performance.
- Le *protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités* est mis en œuvre depuis près de 20 ans et fournit des indicateurs et des critères de rendement bien définis et décrits.

- Depuis près de 20 ans, l'initiative *VDMD* est dotée d'un système éprouvé de mesure du rendement, de vérification externe et de production de rapports publics sur les résultats, soit les éléments fondamentaux tout juste établis par la Norme.

Cette analyse a également permis de cerner un certain nombre d'éléments conformes à l'engagement de l'AMC pour l'amélioration continue du volet de gestion des résidus de l'initiative *VDMD*. En novembre 2020, le conseil d'administration de l'AMC a approuvé une proposition de mise à jour visant à améliorer l'harmonisation avec la Norme et à renforcer davantage les exigences et les directives de l'AMC en matière de gestion des résidus. Le conseil a également approuvé l'élargissement du champ d'application du *protocole de gestion des résidus* pour y inclure les parcs à résidus miniers fermés et inactifs.

Mises à jour du Guide sur les résidus miniers et du Guide OES
À la suite de la décision du conseil d'administration de l'AMC prise en novembre 2020, l'AMC a mis à jour le Guide sur les résidus miniers et le Guide OES. Ces mises à jour, approuvées par le conseil d'administration de l'AMC en mars 2021, comprennent les mesures suivantes :

- Préciser les rôles et les responsabilités du cadre supérieur responsable, de la personne responsable et de l'ingénieur-conseil dans le Guide sur les résidus miniers.
- Ajouter des éléments d'information au Guide sur les résidus miniers concernant la caractérisation des sites, la conception et la construction des parcs à résidus miniers et les plans de fermeture. Ces informations figuraient dans la version de 2004 du Guide OES, mais avaient été omises dans les mises à jour de 2017 et 2019 du Guide sur les résidus miniers et du Guide OES.
- Transférer le texte concernant le contrôle de l'information documentaire du Guide OES au Guide sur les résidus miniers et réviser le texte pour le rendre applicable à un plus grand nombre de documents, pas uniquement aux manuels d'OE.
- Ajouter des éléments d'information au Guide sur les résidus miniers concernant les communications, en transférant notamment l'extrait pertinent du Guide OES pour avoir une seule discussion de fond sur cet important sujet.
- Supprimer les listes de vérification incluses en annexe. Compte tenu du rôle et de la portée du tableau de conformité, les listes de vérification du Guide sur les résidus miniers n'étaient plus utiles.

Soutien de l'AMC à l'ICMM
Outre l'élaboration de la Norme industrielle mondiale, l'ICMM a entrepris l'élaboration de directives internationales sur la gestion des résidus miniers. En 2016, lors de l'élaboration de l'énoncé de position sur le cadre de gouvernance des résidus de l'ICMM, un examen des pratiques exemplaires internationales a permis de conclure que les directives *VDMD* de l'AMC reflétaient les pratiques exemplaires à l'échelle mondiale. L'AMC a été sollicitée pour appuyer l'élaboration des directives de l'ICMM.

Ainsi, le responsable de la gestion des résidus miniers de l'AMC est l'un des principaux auteurs des directives, et l'Association et trois de ses membres, qui siègent au Groupe de travail sur les résidus miniers de l'AMC, ont participé à un petit sous-groupe. Le *Tailings Management Good Practice Guide* de l'ICMM a été publié en mai 2021 et le responsable de la gestion des résidus miniers de l'AMC a participé à l'événement de lancement.

COMITÉ DE LA FISCALITÉ

Président : Jocelin Paradis, vice-président, Fiscalité, Rio Tinto Canada

Le Comité de la fiscalité est chargé des enjeux financiers d'importance nationale, fait pression pour obtenir des modifications fiscales dans le but d'améliorer la compétitivité de l'industrie et sert de réseau pour les membres afin qu'ils diffusent de l'information sur des questions financières et fiscales.

Échanges concernant la politique budgétaire fédérale

Au cours de l'année 2021, l'AMC a communiqué avec le gouvernement fédéral d'une part pour souligner l'importance du contexte fiscal pour la compétitivité du Canada en vue d'attirer de nouveaux investissements minéraux et, d'autre part, pour l'informer des secteurs qui ont besoin de son soutien, y compris en matière d'investissements dans les infrastructures des régions éloignées et nordiques. Globalement parlant, 2021 a été une année calme sur le plan fiscal.

En avril 2021, l'AMC a salué l'investissement budgétaire du gouvernement dans un centre d'excellence sur les minéraux critiques et d'autres mesures prises en faveur des minéraux critiques.

Évolution et engagement de l'OCDE

L'AMC a continué de travailler avec Finances Canada sur la réforme fiscale proposée par l'OCDE. L'OCDE a élaboré et présenté une proposition fiscale qui accorderait un droit d'imposition aux administrations importatrices sur les biens et services qu'elles consomment. La raison invoquée pour cette proposition est la suivante : les marchés de ces pays ont une valeur (les biens incorporels de commercialisation), qui est actuellement sous-évaluée et sans laquelle il ne pourrait y avoir de transactions internationales.

Les principales préoccupations de l'industrie minière portent sur la double imposition (le Canada, par exemple, ne réduira probablement pas l'impôt actuellement payable sur les bénéfices des sociétés minières, malgré le droit, au plan fiscal, pour les pays importateurs, de déclarer les mêmes bénéfices) et l'acceptabilité sociale des exploitants étrangers (les pays en développement dont le développement des ressources est un moteur économique important pourraient voir la valeur de leurs activités minières diminuer, une partie des bénéfices devenant imposables par un autre pays, dans bien des cas, la Chine).

Finances Canada s'est aligné sur la position de l'AMC en faveur d'une dérogation au pilier 1 de la réforme fiscale pour l'industrie minière. Les implications pratiques de cette dérogation demeurent un sujet de discussion, mais des mesures ont été prises pour mettre en œuvre la réforme à mesure que les négociations se poursuivent. L'ICMM prépare actuellement un mémoire sur le pilier 2 de la réforme fiscale, que l'AMC approuvera.

En plus de collaborer avec le ministère des Finances, l'AMC participe au Comité des Affaires Fiscales de l'OCDE et au groupe de travail sur la fiscalité de l'ICMM, assure la liaison avec le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable, et a apporté sa participation aux consultations publiques de l'OCDE et par le biais de recommandations écrites.

COMITÉ DU TRANSPORT

Président : Michael O'Shaughnessy, directeur, Stratégie et planification logistiques, Ressources Teck

Le Comité du transport contribue à l'élaboration des politiques, des lois et des règlements fédéraux en matière de transport de minéraux et de métaux afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie minière du Canada.

Chaque année, les exportations canadiennes de minéraux et de métaux se chiffrent en dizaines de milliards de dollars. En 2021, les exportations canadiennes de minéraux ont dépassé les 102 milliards de dollars, c'est-à-dire quelque 21 % de la valeur totale des exportations canadiennes. Ces produits minéraux et métalliques forment une grande partie du volume de marchandises traité dans les ports canadiens et représentent plus de la moitié du volume et des revenus totaux du transport de marchandises enregistrés par les chemins de fer canadiens.

Un système de transport fiable, efficace et peu coûteux par voie maritime, ferroviaire et routière est essentiel à la capacité concurrentielle internationale de l'industrie minière canadienne. Cela est d'autant plus important que le Canada est contraint de rivaliser avec des pays dont la chaîne d'approvisionnement logistique est considérablement plus réduite. Et comme les bases des échanges commerciaux s'établissent au pays, un tel système permettrait également à l'industrie de profiter des accords commerciaux actuels et futurs. L'année 2021 s'est révélée volatile pour la fluidité de la chaîne d'approvisionnement en raison des perturbations importantes causées par la pandémie.

TRANSPORT FERROVIAIRE

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de loi C-49, la *Loi sur la modernisation des transports*, un certain nombre d'activités importantes en matière de réglementation et de politique sont en cours dans le domaine ferroviaire. Transports Canada (TC) mène des consultations sur la transparence des données ferroviaires afin d'établir un régime permanent de transparence de ces données, et une consultation de l'Office des transports du Canada a eu lieu en 2020 et 2021 sur une pluralité de mesures qui ont une incidence sur le coût du capital du transport ferroviaire. L'AMC a préparé des mémoires dans le cadre de ces consultations. Concernant la transparence des données ferroviaires, la nouvelle proposition publiée par TC en septembre 2021 était insuffisamment granulaire ou exhaustive pour atteindre le niveau de transparence exigé par les expéditeurs. L'AMC a collaboré avec des représentants du gouvernement et des membres du personnel politique à ce sujet, et les consultations sont toujours en cours. Concernant la consultation, celle-ci comporte plusieurs phases et s'est poursuivie en 2021.

L'AMC a également mené des consultations sur les obligations à respecter en matière de formation pour la manutention et le transport de marchandises dangereuses. L'Association canadienne de normalisation a dirigé un effort multipartite visant à développer une formation générale pour sensibiliser les employés qui manipulent des marchandises dangereuses dans le cadre de leur travail. L'AMC et TC ont pris part au processus d'élaboration suivant la publication de cette norme dans la Partie 1 de la *Gazette du Canada* en décembre 2021.

L'AMC s'engage à continuer de contribuer au dossier ferroviaire jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli et participe régulièrement aux forums et processus visant à assurer la sécurité de la gestion et du transport des marchandises dangereuses. D'autres activités comprennent des entretiens réguliers par l'entremise de la Table ronde sur la chaîne d'approvisionnement des produits de base, la participation à l'initiative d'exercice de planification collaborative et le groupe de travail sur les ressources du secteur ferroviaire, sous la supervision de Ressources naturelles Canada.

L'une des priorités de l'AMC demeure de permettre aux expéditeurs d'obtenir une estimation des coûts pendant un processus d'arbitrage de l'offre finale, l'un des recours contenus dans la LTC. Pendant des décennies, le recours dont les expéditeurs captifs se servaient était l'arbitrage de l'offre finale, et pour que ce recours fonctionne correctement, les deux parties doivent avoir un accès raisonnable à l'information, notamment en ce qui a trait aux coûts.

TRANSPORT MARITIME

Le secteur minier est un très bon client des ports canadiens. D'importants volumes de minerai de fer, de sel et d'autres produits minéraux tels que l'engrais, le gypse et la ferraille empruntent le port de Montréal. L'industrie minière contribue également beaucoup aux activités de la voie maritime du Saint-Laurent. Les cargaisons de minerai de fer, de coke et de charbon représentent environ 20 % du trafic de la voie maritime, et le minerai de fer est en seconde position parmi les produits de base expédiés. Le charbon métallurgique constitue environ 19 % du volume annuel total manutentionné au port de Vancouver, qui gère les expéditions vers le Japon, la Corée, l'Inde, la Chine et Taïwan, ainsi que certaines expéditions vers l'Europe et l'Amérique du Sud. La capacité d'effectuer une transition harmonieuse du transport routier au transport maritime aux ports est un facteur déterminant de la compétitivité, la fiabilité et la crédibilité de la chaîne d'approvisionnement du Canada.

L'Organisation maritime internationale est l'organisme international qui réglemente la pollution et les pratiques sécuritaires en mer. L'évolution du Code maritime international des cargaisons solides en vrac a des répercussions sur l'expédition pour les sociétés minières. Au cours de l'année 2021, l'AMC a continué de travailler activement sur la question de la corrosion et la proposition d'une interdiction du transport et de la consommation de mazout lourd dans les eaux arctiques. L'AMC a participé à des délégations numériques auprès de l'OMI sur chaque enjeu, et a appuyé l'élaboration de travaux techniques, de recommandations de politiques et de mémoires pour les deux dossiers. Une partie importante de ce travail consiste à maintenir un contact régulier avec les divers intervenants de la chaîne d'approvisionnement maritime, notamment les ports, les transporteurs et les terminaux. L'AMC maintient un dialogue régulier avec les décideurs au sujet de ces dossiers à TC, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et à Environnement et Changement climatique Canada.

COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE (RSI)

Présidente : Monica Moretto, vice-présidente, durabilité sociale, diversité et inclusion, Pan American Silver

Le mandat du Comité de la responsabilité sociale internationale est d'examiner les questions internationales qui ont des répercussions sur les intérêts des membres, de relever les problèmes émergents, de définir les priorités et d'élaborer des recommandations et des stratégies d'orientation pour le conseil d'administration de l'AMC.

Politiques fédérales relatives à l'industrie minière canadienne à l'étranger

Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE)
L'OCRE a officiellement lancé son processus de traitement des plaintes en avril 2021. Ce lancement a été suivi d'une période relativement calme au cours de laquelle le Sous-comité sur les droits internationaux de la personne du Comité des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes a lancé une brève étude sur le mandat de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (abordé ci-après). L'ombudsman a également entrepris, au cours de l'année, d'élaborer une méthodologie visant à définir la manière dont il traitera les enquêtes qu'il choisit de lancer seul.

En octobre, l'ombudsman a indiqué à l'AMC et à d'autres intervenants qu'il avait reçu plus de 40 demandes depuis le lancement de son processus de plainte. Plusieurs d'entre elles ne répondaient pas aux critères d'admissibilité parce que le moment où les incidents en question ont eu lieu était antérieur à la date d'admissibilité définie dans le décret de l'OCRE, et n'ont ainsi pas pu être considérées comme des plaintes. D'autres demandes ont été jugées irrecevables en raison du fait que l'objet de l'enquête ne répondait pas au critère d'abus présumé des droits de la personne, ou que l'enquête concernait un secteur non visé par le mandat de l'OCRE (c.-à-d. l'agriculture). L'ombudsman a transmis deux plaintes (l'une portant sur des allégations relatives aux conditions de travail et à un fait de corruption dans une exploitation minière du Congo pour lesquelles l'ombudsman n'a pas divulgué le nom de l'entreprise, et l'autre sur les textiles) au point de contact national du Canada et une autre concernant le maintien de la paix aux Nations Unies. Une plainte concernant l'industrie textile, transmise dans un premier temps par l'ombudsman au processus interne de l'entreprise en question, est maintenant revenue à l'ombudsman.

En plus de répondre aux demandes d'enquêtes reçues, l'ombudsman a annoncé qu'il entamait une étude sur le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement en textile.

Étude sur l'OCRE par le Sous-comité sur les droits internationaux de la personne du Comité des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes
Au cours du premier semestre, le Sous-comité sur les droits internationaux de la personne du Comité des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes a lancé une étude sur le mandat de l'OCRE. L'étude fut relativement brève et seul un petit nombre de témoins ont témoigné pendant cinq jours d'audience. Un groupe d'experts de l'industrie, dont faisait partie l'AMC, s'est présenté devant le comité le 20 avril. L'étude s'est conclue par le dépôt d'un rapport en juin.

Tout portait à croire que ce rapport, qui faisait suite à une analyse de la situation des Ouïghours publiée plus tôt dans l'année, préconiserait d'attribuer plus de pouvoirs à l'OCRE, y compris celui d'exiger des preuves et des témoignages. Cependant, le rapport recommandait simplement d'adopter une loi

exigeant des entreprises canadiennes qu'elles fassent preuve de diligence en matière de droits de la personne. La question de l'attribution de pouvoirs supplémentaires à l'OCRE y a été incluse comme une suggestion plutôt que comme une recommandation.

Consultation d'Affaires mondiales Canada pour élaborer une stratégie de conduite responsable des entreprises

Au cours de la majeure partie de 2020 et du premier semestre de 2021, Affaires mondiales Canada a travaillé à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de conduite responsable des entreprises pour remplacer la stratégie de RSE du secteur de l'extraction. Une fois lancée, cette nouvelle stratégie s'appliquera à tous les secteurs plutôt qu'aux seuls secteurs extractifs, à la demande expresse de l'AMC. La stratégie aurait été achevée au cours de l'été, mais a été retardée en raison des élections fédérales, même si elle a fini par devenir un engagement électoral des libéraux. Celle-ci n'avait toujours pas été publiée à la fin de 2021, ce qui laisse croire qu'elle sera annoncée au cours de la première moitié de 2022.

Coalition pour une entreprise responsable

En 2021, le Comité de la responsabilité sociale internationale (RSI) a collaboré avec les membres et d'autres associations concernées, dont l'ACPE, la Chambre de commerce du Canada et la Fédération canadienne du vêtement, afin de créer une coalition informelle d'entreprises qui donnera une voix supplémentaire aux entreprises souhaitant s'exprimer sur les enjeux liés à l'OCRE et à la conduite responsable des entreprises. Nommée Coalition for Responsible Enterprise (CRE), la coalition sera appuyée par Fasken Martineau et financée initialement par les contributions individuelles de plusieurs membres du Comité RSI. La coalition a entamé le dialogue avec le gouvernement fédéral peu après la rentrée parlementaire faisant suite aux élections de l'automne. Les fonctionnaires d'Affaires mondiales Canada ont, vers la fin de 2021, accueilli favorablement la nouvelle voix des entreprises qu'ils ont jugé capable de faire progresser les approches efficaces et réalisables eu égard à la conduite responsable des entreprises.

Projets de loi d'initiative parlementaire liés à l'esclavage moderne, aux droits de la personne et aux entreprises canadiennes actives à l'étranger

Faisant suite aux efforts déployés par le député libéral John McKay, deux versions de la *Loi sur l'esclavage moderne* de la sénatrice québécoise Julie Miville-Dechêne ont été examinées par les 43e et 44e législatures, soit le projet de loi S-216 avant les élections fédérales et le projet de loi S-211, déposé sous forme élargie après les élections. L'AMC continue d'appuyer les approches législatives visant à lutter contre l'esclavage moderne et a estimé que les deux projets de loi de la sénatrice cadraient en grande partie avec les travaux qu'elle mène dans le cadre de l'initiative *VDMD*. L'AMC a toutefois proposé quelques améliorations pour chacune d'entre elles.

Un projet de loi similaire, le projet de loi C-243, soit la *Loi visant à mettre fin au travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement,* a été déposé à la Chambre des communes en novembre par le député libéral de l'Ontario, Marcus Powlowski. Ce projet vise à modifier la *Loi sur les services publics et les approvisionnements*, obligeant le gouvernement à tenir compte des questions d'esclavage moderne.

Comme des lois sur l'esclavage moderne ont été intégrées aux plateformes électorales des libéraux et des conservateurs, il est attendu que le gouvernement adopte des lois connexes au cours de l'actuelle législature.

Relations et engagement

Les activités de sensibilisation et de mobilisation ont été grandement entravées en 2021 en raison de la pandémie. Voici quelques-unes des activités qui ont pu avoir lieu cette année.

Dialogue avec la communauté financière
Cette année, le Comité RSI a poursuivi son partenariat avec Millani, un cabinet d'experts-conseils spécialiste des bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), pour organiser une autre série de séances de dialogue annuelles avec des investisseurs institutionnels canadiens. Le dialogue a réuni des membres de l'AMC, des investisseurs institutionnels et des représentants de communautés et d'organisations autochtones pour étudier comment véritablement impliquer les peuples autochtones dans l'élaboration des normes ESG et veiller à ce que les évaluations ESG reflètent avec respect et exactitude l'état des relations sur le terrain.

La séance comprenait une table ronde à laquelle ont participé :

- Mark Podlasly, directeur, Politiques et initiatives économiques, First Nations Major Projects Coalition, président de la First Nations Limited Partnership
- Matthew Pike, surintendant des affaires autochtones, Vale
- Theresa Baikie, coordonnatrice des ententes sur les répercussions et les avantages, gouvernement du Nunatsiavut
- Ekaterina Hardin, analyste, responsable de secteur, Extraction et traitement des minerais, Value Reporting Foundation
- Tara Shea, directrice principale, Affaires réglementaires et autochtones, Association minière du Canada

L'AMC et Millani ont par la suite publié un article intitulé *Le bien-fondé des relations avec les Autochtones*. Cet article a été publié dans Top 1000 Funds, une publication en ligne qui se penche sur le thème de l'investissement, et l'AMC en a fait la promotion sur ses médias sociaux.

COMITÉ DE L'ÉNERGIE ET GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Président : Chris Adachi, gestionnaire, Mise en œuvre du développement durable et stratégie sur le carbone, Ressources Teck Limitée

Le Comité de l'énergie favorise la gestion globale de l'énergie, y compris l'amélioration de l'efficacité énergétique et le rendement des émissions de gaz à effet de serre.

Le Comité de l'énergie et le Groupe de travail sur les changements climatiques ont eu une année chargée en 2021, ponctuée de consultations sur un éventail de politiques, de mécanismes, de règlements et de lois sur les changements climatiques.

Revue de la tarification du carbone et du système de tarification fondé sur le rendement
L'AMC a collaboré de manière constructive avec les décideurs du gouvernement fédéral à l'élaboration de normes de tarification fondées sur le rendement pour les activités minières, la fusion et le bouletage du minerai de fer. Elle a été ravie de voir qu'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a reconnu plusieurs de ses priorités dans le règlement définitif publié en 2019, y compris la nécessité de traiter les émissions de procédés différemment des émissions de combustion.

En août 2021, ECCC a publié une Mise à jour de l'Approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone 2023-2030. La publication présente le cadre publié par le gouvernement fédéral pour évaluer les systèmes infranationaux de tarification du carbone et définir à la fois le coût du carbone et l'équivalence systémique pour la période 2023-2030. Le gouvernement avait précédemment annoncé son intention d'augmenter la tarification fédérale du carbone à 170 $ la tonne d'ici 2030 en l'augmentant de 15 $ par année à compter de 2023. Ce cadre définit comment le gouvernement fédéral travaillera avec les provinces et donne sa vision du processus pour veiller à ce que le filet de sécurité soit appliqué uniformément à l'échelle du pays. Deux points clés sont à retenir : 1) le cadre a été diffusé unilatéralement sans consultation auprès des provinces et des territoires; 2) il dépasse les limites de la tarification du carbone et comprend des éléments systémiques des régimes infranationaux de tarification du carbone. Cette approche est celle d'un gouvernement fédéral enhardi – probablement par la récente décision rendue par la Cour suprême du Canada sur la tarification du carbone – qui entend harmoniser les systèmes de tarification du carbone au Canada. Bien qu'il soit peu probable que l'AMC participe à cette consultation de façon substantielle, en raison des différents régimes de tarification du carbone auxquels sont assujettis ses membres dans le pays et de la faible probabilité de parvenir à une position consolidée significative, l'AMC a néanmoins organisé une réunion avec ECCC sur ce sujet pour en apprendre davantage. Voici les principaux points à retenir :

- Le gouvernement fédéral s'est engagé à collaborer avec les provinces et les territoires pour veiller à ce que leurs régimes respectent les exigences requises. Il ne compte pas administrer de système de tarification du carbone à l'avenir. Il prévoit de respecter leurs exigences et d'appuyer la réussite des systèmes provinciaux et territoriaux.

- La prochaine réévaluation du système ne se fera pas avant 2026.

- Dans les systèmes explicites fondés sur les prix (c.-à-d. prélèvements + STFR), la province ou le territoire s'engage à fixer un prix du carbone, mais pas un niveau d'émissions. Par conséquent, l'évaluation fédérale vise à s'assurer que le système est conçu pour faire en sorte que le prix marginal du carbone dans le système (c.-à-d. la valeur d'une réduction des

émissions ou le prix des crédits de rendement ou de compensation [c.-à-d. les achats que vous devez effectuer pour satisfaire aux obligations de conformité] soit égal au prix du carbone stipulé [c.-à-d. les 65 $ en 2023 qui passeront à 170 $ en 2030]).

- Dans les systèmes de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre (au Québec et en Nouvelle-Écosse), la province ou le territoire s'engage à fixer un niveau d'émissions futur, mais pas une tarification du carbone. Les plafonds doivent essentiellement être fixés à des niveaux qui pourraient être atteints en mettant en place un système explicite fondé sur les prix. Le gouvernement fédéral a déjà évalué les plafonds proposés par le Québec et fait savoir qu'il les estimait adéquats pour 2030. En ce qui concerne l'achat de crédits par le Québec à la Californie, il reconnaît que l'achat n'est pas pour l'instant pris en compte dans les réductions d'émissions déclarées par le Canada à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, mais espère qu'il le sera à l'avenir.

Législation sur la carboneutralité
Déposé pour la première fois en novembre 2020 par le gouvernement, le projet de loi C-12, la *Loi concernant la transparence et la responsabilité du Canada dans le cadre de ses efforts pour atteindre la carboneutralité en 2050*, a reçu la sanction royale le 29 juin 2021. La Loi exige que le ministre fédéral de l'Environnement fixe des objectifs pour cinq ans dans le but de réduire les émissions de carbone à compter de 2030, et ce jusqu'en 2050, date à laquelle le Canada est légalement tenu d'atteindre la carboneutralité. La Loi constitue essentiellement un cadre de responsabilisation et de production de rapports permettant au gouvernement de rendre compte aux Canadiens et Canadiennes des progrès réalisés et de l'atteinte de son objectif de carboneutralité. Le projet de loi ne prévoit aucune obligation pour les entreprises. L'AMC n'a pas été invitée à participer à l'examen parlementaire du projet de loi, mais a envoyé des commentaires écrits aux membres du comité.

Recyclage des recettes générées par la tarification du carbone
ECCC a mené une consultation sur le recyclage des recettes générées par la tarification du carbone au début de 2021 pour solliciter d'autres commentaires sur une proposition visant à : 1) redonner de l'argent aux provinces et aux territoires où l'adhésion est facultative; 2) créer un fonds pour les entreprises situées dans les provinces où l'adhésion est obligatoire. L'AMC propose à ECCC de s'inspirer du fonds CleanBC pour créer le fonds qu'il propose et d'inclure des éléments qui maximisent l'admissibilité et la flexibilité des projets. Nous avons reçu des commentaires positifs sur notre soumission, qui a donné lieu à une réunion spéciale à laquelle l'AMC et Ressources Teck ont été conviées, au cours de laquelle les points suivants ont été soulignés :

- Les investissements ne doivent pas uniquement porter sur la plus importante réduction du dollar investi, mais aussi sur l'utilité, les besoins et la régionalité.

- Les investissements doivent coïncider avec la planification financière et les cycles budgétaires internes de l'entreprise.

- Les investissements devraient financer entre 50 % et 90 % des projets et ainsi maximiser la flexibilité et le nombre de projets admissibles pour les promoteurs.

Transition équitable
Ressources naturelles Canada (RNCan) a publié un document de travail sur la transition équitable avant l'élection fédérale de 2021, pour lequel l'AMC a formulé des recommandations à la fin de septembre. De façon générale, le document de RNCan propose de créer un comité et un ensemble de principes « axés

sur l'humain » qui guideraient le comité dans sa capacité de surveillance des politiques fédérales ayant une incidence sur la transition équitable. Le bien-être des travailleurs et des collectivités est au cœur du livre blanc de RNCan et des principes qu'il énonce. Aucun des principes formulés ne porte sur les répercussions et considérations économiques générales qu'implique une transition équitable. Afin d'enchâsser une logique économique dans l'élaboration d'une politique fédérale de transition équitable, l'AMC recommande au gouvernement de renforcer l'ensemble initial de principes en y ajoutant le principe suivant :

- Sur la voie d'une économie à faible émission de gaz à effet de serre, et conformément aux buts et objectifs généraux du Canada en matière de climat, le gouvernement du Canada s'engage à adopter l'approche « la moins perturbatrice possible » pour les travailleurs et les collectivités, en reconnaissant que cette approche optimise le bien-être des travailleurs et des collectivités.

L'AMC a également souligné la nécessité d'harmoniser les politiques dans le but d'éviter que les mines canadiennes hors réseau ne deviennent une source de préoccupations dans le contexte d'un dialogue sur la transition équitable, avec des compromis substantiellement négatifs pour les communautés autochtones locales, les économies régionales, et les considérations relatives à la souveraineté. La publication d'un rapport « sur ce que nous avons entendu » est attendue en 2022.

Ajustements à la frontière pour le carbone
En août 2021, Finances Canada a lancé une consultation préliminaire sur les ajustements à la frontière pour le carbone dans le but d'orienter l'élaboration d'un livre blanc d'une plus large portée sur le sujet, qui servira de tremplin à la consultation officielle à l'avenir. Pour orienter sa position, l'AMC a invité des experts en commerce juridique de BLG ainsi que les auteurs d'un récent rapport sur le sujet (Aaron Crosby de l'Institut international du développement durable et Michael Bernstein de Clean Prosperity) à prendre part à une réunion conjointe organisée par le Comité de la fiscalité et le groupe de travail sur les changements climatiques de l'AMC. Les discussions, qui ont porté sur une série de risques et de préoccupations, ont permis de souligner le caractère complexe de cette politique et de mettre en lumière les conséquences imprévues susceptibles de se produire si un nombre croissant d'administrations adoptent de telles politiques. Voici les principaux points qui orienteront la position de l'AMC :

- Traçabilité et intensité carbonique du cycle de vie : Dans le domaine de la fusion et de l'affinage, il n'existe pas encore de technologie pour retracer les matériaux (et donc l'intensité en carbone) des segments de la chaîne d'approvisionnement avant et après la fusion. Cette réalité limite la capacité de cartographier adéquatement l'intensité carbonique pendant le cycle de vie dans l'ensemble de l'industrie.

- Champ d'application visé : Compte tenu des limitations sur le plan de la traçabilité, la proposition de régime de l'Union européenne (UE) se limite aux émissions du champ d'application 1. Si la proposition est mise en œuvre au Canada, notre énorme avantage mondial en matière d'énergie propre pour le champ d'application 2 – soit l'hébergement d'une énergie renouvelable à 82 % et sans émissions – pourrait être marginalisé à notre détriment.

- Application : Du point de vue des exportations, bien que le Canada soit signataire d'un certain nombre d'accords de libre-échange qui comprennent des mécanismes de règlement

des différends entre investisseurs et États pour résoudre les conflits commerciaux, de nombreux marchés d'exportation sont dépourvus de tels accords et outils; il faut alors recourir aux processus de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – qui suscitent une énorme incertitude sur ce sujet et en général – pour régler d'éventuels différends commerciaux.

- Primauté des protections pour les secteurs à forte intensité d'émissions exposés aux échanges commerciaux : L'AMC appuie sans équivoque les protections pour les secteurs à forte intensité d'émissions exposés aux échanges commerciaux, y compris les secteurs minier, pétrolier et gazier, et ne soutient pas le remplacement de ces protections par un régime d'ajustements à la frontière pour le carbone, comme cela a été négocié dans le contexte de l'UE.

Pour élargir son engagement, l'AMC a demandé la tenue d'une microtable ronde avec les responsables de Finances Canada sur ce dossier afin d'échanger et d'acquérir une perspective à cette étape du processus. Les prochaines étapes comprendront la diffusion officielle d'un livre blanc, ainsi qu'une consultation publique élargie à ce sujet, prévue en 2022.

Compensation carbone

L'AMC appuie le recours à des mesures de compensation carbone pour réduire les émissions de GES. Les mesures de compensation carbone constituent un outil important pour réduire les émissions de manière peu onéreuse. Le recours à des mesures de compensation carbone permet non seulement une meilleure flexibilité et marge de manœuvre financière au sein du marché, mais favorise également les avantages économiques liés au développement d'une industrie et d'une économie à faible empreinte carbone. De plus, un accès efficace à une multitude de mesures de compensation carbone est essentiel pour que de nombreuses exploitations industrielles – y compris les sociétés minières – produisent des émissions neutres en carbone. Pour maximiser leur efficacité, les mesures de compensation carbone devraient être fongibles au sein des pays ayant des règlements comparables, élargissant ainsi le marché et réduisant les coûts. Elle est aussi d'avis que l'adoption d'un système d'assurance rigoureux est nécessaire pour veiller à la pertinence, à la qualité et à l'intégrité des mesures de compensation carbone.

L'AMC continue de soutenir l'élaboration de ce système d'une manière qui favorise l'accessibilité aux exploitants industriels. Depuis 2019, l'AMC a préparé deux mémoires sur les mesures de compensation carbone à l'intention d'ECCC et rencontré les représentants d'ECCC à ce sujet. L'AMC a également formulé des commentaires au sujet des principes proposés par ECCC pour les négociations du Canada en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris, qui vise à établir un cadre commercial mondial pour les mesures de compensation carbone. Au premier trimestre 2021, le gouvernement fédéral a publié dans la *Gazette du Canada*, Partie I, un cadre national de protocole de compensation carbone sur la base duquel l'AMC a soumis des commentaires et a recommencé à collaborer avec les fonctionnaires d'ECCC. Au-delà du niveau attendu de vérification et d'administration visant à démontrer l'additionalité, la disponibilité des mesures de compensation pour les sociétés minières selon les protocoles prioritaires d'ECCC semble très limitée. À la suite de ce constat, les recommandations de l'AMC insistaient sur la nécessité pour ECCC de reconnaître les protocoles déjà en place dans les territoires infranationaux comme étant admissibles aux échanges dans le système fédéral. Le groupe n'a pas prévu de se réunir pour le moment.

Financement durable
L'AMC dirige le comité technique de l'industrie minière sur l'élaboration d'un document d'orientation sur la taxonomie du financement de la transition pour le secteur canadien des ressources naturelles, qui est financé par le secteur financier canadien. Au printemps, l'AMC a mené une campagne fructueuse pour convaincre la majorité des associations d'adopter une proposition visant à assouplir les exigences applicables aux émissions du champ d'application 3 qui, pour une norme de financement durable, auraient été les plus strictes du monde. Malheureusement, en raison de l'incapacité à concilier les divergences, ces efforts visant à élaborer la taxonomie ont pris fin.

Hydrogène et petits réacteurs nucléaires modulaires (PRM)
L'AMC a continué de participer activement aux consultations gouvernementales sur l'hydrogène et les PRM en 2021. Ces deux domaines technologiques offrent à l'industrie minière la possibilité non négligeable de réduire les émissions, notamment dans les mines hors réseau. En ce qui concerne l'hydrogène, l'AMC a accepté de coprésider un groupe de travail sur l'hydrogène dans l'industrie minière avec CANMET Mining pour soutenir le développement et le déploiement de technologies liées à l'hydrogène dans le secteur minier. En ce qui concerne les PRM, l'AMC continue de plaider en faveur du développement des PRM qu'elle considère comme un instrument incontournable de la transition climatique, tout en soulignant que l'acceptabilité sociale est essentielle au succès global du déploiement de cette technologie. Par ailleurs, une capacité et un engagement accru de la part du gouvernement fédéral sont indispensables à la réussite du Canada dans ce domaine.

Marchés internationaux du carbone
ECCC a organisé pendant l'hiver une réunion multisectorielle sur un cadre qu'il a élaboré pour les résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale (RATI). L'Accord de Paris reconnaît que les parties ont le choix de participer volontairement à la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national afin de donner plus d'ambition à leurs mesures d'atténuation et d'adaptation. L'article 6 de l'Accord de Paris définit un cadre qui permet aux parties de participer aux marchés internationaux du carbone grâce aux RATI. Tel qu'il est énoncé dans la dernière version du plan climatique 2030, le gouvernement accorde la priorité aux mesures visant à réduire les émissions au Canada, mais reconnaît également que les RATI peuvent compléter les efforts nationaux et contribuer au développement durable à l'étranger. Dans le cadre de ce processus, le Ministère a présenté une série de principes qu'il entend utiliser comme base pour ses négociations avec ses partenaires internationaux dans ce domaine. Près de la moitié de ces principes concernait la mise en place de partenariats efficaces et fonctionnels visant à établir un marché international pour les compensations, tandis que l'autre moitié se composait en grande partie de considérations moralistes qui, si elles étaient adoptées, nuiraient probablement à la capacité du Canada à négocier de façon concurrentielle. Selon l'AMC, ces principes devraient être abandonnés afin de renforcer la position du Canada.

En s'appuyant sur ces travaux et dans le cadre de son travail mené auprès du Forum des politiques publiques, l'AMC a collaboré avec des partenaires afin de formuler les recommandations suivantes dans le but de façonner les politiques climatiques internationales dans les intérêts du Canada :

- Établir un cadre international de comptabilisation des émissions de GES qui tient compte des effets des exportations du pays sur les émissions mondiales de carbone dans le calcul de ses contributions déterminées au niveau national.

- Élaborer des ententes internationales formelles et informelles avec des pays qui ont des profils d'émissions dues aux exportations semblables à ceux du Canada et, par conséquent, partager nos priorités pour établir un cadre international de comptabilisation des émissions de carbone.

- Avancer et promouvoir une position sur l'article 6 de l'Accord de Paris qui concilie les intérêts des nations productrices et consommatrices et ne pénalise pas le Canada pour son avantage à faible empreinte carbone.

- Poursuivre les RATI et autres accords bilatéraux (y compris les accords pilotes en vertu de l'article 6) pour expérimenter différents moyens de distribution des émissions de carbone entre les pays de façon équitable et transparente.

- Intensifier les efforts pour veiller à ce que l'adoption d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières en Europe et ailleurs tienne compte du système canadien de tarification du carbone.

- Développer une capacité stratégique et technique de calibre mondial au sein du gouvernement du Canada afin de conseiller les entreprises canadiennes sur les questions commerciales liées au carbone, notamment en poursuivant les efforts visant à accueillir le siège social du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité au Canada.

Règlement sur les combustibles propres
Voir la section du Comité des affaires du Nord.

Version à jour du Plan de réduction des émissions pour 2030
À la fin de décembre 2021, ECCC a lancé des consultations dans le but d'élaborer de nouveaux engagements climatiques visant à réduire de 40 à 45 % les émissions et à les ramener en deçà des niveaux de 2005 d'ici 2030. Le plan doit être déposé au Parlement d'ici la fin de mars 2022 conformément à la *Loi sur la responsabilité en matière de carboneutralité* récemment adoptée. Les domaines suivants ont été signalés comme étant des domaines prioritaires pour une décarbonisation plus ambitieuse :

- Rendre obligatoire la vente de véhicules à zéro émission afin que tous les véhicules légers neufs (voitures, camionnettes, etc.) vendus au Canada soient à zéro émission d'ici 2035 et au moins la moitié d'ici 2030.
- Élaborer des normes d'émissions pour les véhicules lourds qui correspondent aux normes les plus ambitieuses en Amérique du Nord et exiger que toutes les catégories de véhicules moyens et lourds sélectionnées soient à zéro émission d'ici 2040.
- Maintenir les émissions du secteur pétrolier et gazier à leurs niveaux actuels et exiger qu'elles diminuent au rythme et à l'échelle nécessaires pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050.
- Élaborer un plan visant à réduire les émissions de méthane dans l'ensemble de l'économie canadienne conformément à l'engagement mondial en faveur de la réduction des émissions de méthane et aux objectifs du plan climatique du Canada, ce qui suppose de réduire d'ici 2030 les émissions de méthane et de gaz d'au moins 75 % par rapport aux niveaux de 2012 en adoptant une approche qui comprend des règlements, de réglementer les émissions de méthane provenant des lieux d'enfouissement et de réduire les émissions de méthane agricole.
- Assurer la transition vers un réseau électrique neutre en carbone d'ici 2035.

L'AMC a publié un rapport dans le cadre de cette consultation qui donnait un aperçu de ses travaux dans le domaine du climat, des débouchés que les minéraux critiques représentent pour le pays, du caractère

central que joue une politique efficace dans ce domaine pour les mesures de lutte contre les changements climatiques et les objectifs de fabrication de technologies propres du Canada.

COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD

Présidence : Poste vacant

Le Comité des affaires du Nord (CAN) contribue à l'instauration d'un contexte fédéral qui est, sur les plans politique, législatif et réglementaire, favorable à la compétitivité des sociétés minières qui exercent leurs activités dans les régions éloignées et nordiques du Canada, et qui facilite la croissance durable de l'industrie minière canadienne.

L'industrie minière, qui compte environ 8 500 travailleurs (un emploi sur six dans la région), est le principal moteur de développement économique du secteur privé dans le Nord du Canada. L'apport direct de l'industrie minière au PIB des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut s'est chiffré respectivement à 27 % et à 28 % en 2019, et à 6 % au Yukon en 2018. L'industrie minière a transformé les communautés nordiques et autochtones par la création d'emplois, la formation professionnelle et, dans certains cas, des redevances ou des apports en capital, tout en payant des impôts et des redevances aux gouvernements. Même si ces contributions sont importantes, le potentiel est encore plus grand. Des recherches de l'AMC indiquent que les nouveaux investissements pourraient dépasser les 35 milliards de dollars, si de tels investissements sont judicieux et les réalités du marché favorables.

Il est difficile de mener des activités d'exploration, de construction et d'exploitation minières dans les régions nordiques des provinces canadiennes et dans les trois territoires. Par conséquent, mieux faire connaître les coûts, les difficultés et les occasions que représente l'activité minière dans le Nord canadien est la priorité numéro un du Comité des affaires du Nord mis sur pied par l'AMC. L'objectif du Comité est de collaborer avec les gouvernements pour faire en sorte que l'industrie minière dispose d'un processus réglementaire d'attribution des permis clair et efficace, et de souligner la nécessité d'investir dans les infrastructures stratégiques.

DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DU NORD

L'avenir de l'industrie minière canadienne dépend de plus en plus des régions éloignées et nordiques du Canada. Or, le manque d'infrastructures dans ces régions limite les occasions d'augmenter la découverte et la production de richesse. Ce qui aggrave le problème, c'est le faible niveau d'admissibilité de ces territoires aux programmes d'infrastructure fédéraux en raison du critère relatif à l'utilisation publique et des formules de financement par habitant.

Caractérisées par l'isolement des communautés, des températures extrêmes et la quasi-absence d'infrastructures et d'habitations sur des centaines de kilomètres, les régions éloignées et nordiques présentent l'un des coûts de la vie par personne les plus élevés au pays. Une étude menée par l'industrie minière, dont les résultats sont présentés dans le rapport *Corriger les inégalités*, montre qu'il en coûte au moins six fois plus cher de mener des activités d'exploration et deux fois plus cher de construire de nouvelles mines dans les régions nordiques que dans celles situées au sud.

En s'appuyant sur cette plateforme de recherche, l'AMC a plaidé activement en faveur de programmes stratégiques qui aident à réduire le manque d'infrastructures et à accroître l'attrait des investissements dans le Nord. Au cours des dernières années, des mesures fructueuses ont été prises, notamment la création d'une affectation spécifique aux régions nordiques dans le programme de l'Initiative nationale des corridors commerciaux, dont le financement a été renouvelé dans le budget de 2021, conformément aux recommandations formulées dans le mémoire prébudgétaire de l'AMC. En outre, le

financement spécifique à des projets stratégiques, y compris le Projet d'accès aux ressources du Yukon, la route T'licho dans les Territoires du Nord-Ouest, un segment de l'autoroute McKenzie Valley dans les Territoires du Nord-Ouest, et la liaison hydroélectrique et à fibre optique de Kivalliq, a été plus important ces dernières années que de mémoire d'homme. L'AMC a activement soutenu ces projets au moyen de lettres d'appui, de démarches conjointes avec les communautés autochtones et de présentations dans le cadre de forums nordiques.

Outre ce qui précède, l'AMC a appuyé deux demandes du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Elle a produit une lettre d'appui pour la réfection du pont du canal Frank, en fin de vie, qui soulignait l'importance de ce pont pour soutenir la chaîne d'approvisionnement et les activités logistiques dont dépendent les mines de diamants du territoire. La seconde demande concernait une analyse préliminaire de la demande en énergie minière réalisée pour le territoire par Ian Murray & Company Ltd. Cette analyse présentait la demande et le potentiel en énergie prévus à titre de cadrage à l'appui du projet de la centrale Taltson.

CADRE STRATÉGIQUE POUR L'ARCTIQUE ET LE NORD

L'AMC appuie depuis longtemps l'adoption, par le gouvernement, d'un nouveau Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, une initiative qui, si elle est mise en œuvre, comblera une lacune importante en matière de politique à l'échelle fédérale et visera à réduire les écarts considérables dans la qualité de vie entre les populations du Nord et du Sud, y compris les communautés autochtones.

Après plusieurs années d'échanges avec les différents ordres de gouvernement, l'AMC s'est réjouie de constater, au moment de sa publication, que le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord reconnaît à quel point la réduction des écarts en matière d'infrastructure est essentielle pour atteindre les objectifs sociaux et économiques du but n^{o} 2, lequel met l'accent sur l'infrastructure stratégique. Elle a également été satisfaite du fait que l'accent soit mis sur l'importance d'optimiser le développement des ressources, y compris dans les secteurs minier et énergétique, comme fondement sur lequel des économies locales et régionales solides, durables, diversifiées et inclusives peuvent être bâties. Malheureusement, les travaux sur le Cadre ont pris du retard en raison de la COVID-19 et n'ont pas repris en 2021.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ÉNERGIE

Depuis longtemps, les coûts énergétiques élevés dans le Nord incitent fortement la société à optimiser le rendement énergétique (y compris celui du carburant), mais les données suggèrent que la réputée production énergétique facile est chose du passé et que, à moins d'une percée technologique, les avancées seront désormais graduelles. De plus, le recours à d'autres sources d'énergie dans les régions nordiques et éloignées du Canada est limité et tributaire de l'emplacement géographique. L'infrastructure déficitaire et les technologies disponibles ne permettent pas de remplacer le diesel (et d'éliminer les émissions connexes) dans les délais prescrits et selon les modalités demandées, de sorte que les entreprises assument presque à elles seules les frais associés au carbone.

Dans tous les contextes de consultation liés aux politiques et aux règlements sur les changements climatiques, s'assurer que la sensibilité aux opérations hors réseau dans les régions éloignées et nordiques est comprise et prise en compte est un élément fondamental de la collaboration de l'AMC avec les décideurs, tout comme la défense de la reconnaissance des exploitations minières hors réseau dans les programmes gouvernementaux. Après des années de mobilisation, la nécessité de réduire la vulnérabilité au carbone hors réseau a récemment été reconnue. Des parcours programmatiques pratiques commencent ainsi à voir le jour à RNCan et à Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Tout d'abord, RNCan a indiqué à l'AMC que le Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification répondrait aux demandes émanant de mines hors réseau. Le programme ERITE est évalué à 964 millions de dollars et devrait s'échelonner sur 4 ans. L'AMC a été ravie de constater l'intérêt suscité par ce programme. Ensuite, l'AMC a été informée que l'Accélérateur net zéro du Fonds stratégique pour l'innovation prévoyait que les projets miniers hors réseau seraient admissibles au volet de décarbonisation.

À la lumière des commentaires émis par l'AMC en 2021 dans le cadre des dispositions législatives prises par RNCan en faveur d'une transition équitable, qui soulignaient notamment la nécessité d'harmoniser la politique climatique pour éviter que les mines hors réseau du Canada ne deviennent une source de préoccupations, avec des compromis substantiellement négatifs pour les communautés autochtones locales, les économies régionales, et les considérations relatives à la souveraineté, RCAANC a donné l'assurance qu'elle formera un groupe de travail de sous-ministres adjoints pour examiner cette question. L'AMC a produit une note de service afin de présenter son point de vue sur ce défi, en promettant de rencontrer les sous-ministres adjoints au début de 2022. L'objectif est de prendre en compte la sensibilité de l'exploitation hors réseau dans le *Règlement sur les combustibles propres* (RCP) avant sa finalisation. Concernant le RCP au sens large, la publication dans la *Gazette du Canada*, Partie II a été reportée au printemps 2022, tandis que la date d'entrée en vigueur doit être reportée au 1er juillet 2022. L'AMC a plaidé pour une mise en œuvre progressive du RCP dans les mines hors réseau (cinq à dix ans) afin de donner plus de temps aux nouvelles technologies d'énergie propre de se développer (p. ex., hydrogène, PRM). Les membres continuent de rechercher d'autres sources d'énergie renouvelable, comme l'énergie éolienne et le stockage par batteries, afin de réduire leur dépendance au diesel, dans la mesure du possible. La publication de nouvelles données mondiales par Skarn Associates a conforté la position de l'AMC. Celles-ci révèlent que, malgré le fait qu'il exploite des mines hors réseau, le Canada exporte des minéraux et des métaux dont le niveau de carbone compte parmi les plus faibles au monde parce que ses fonderies et affineries sont branchées à un réseau propre.

ÉVOLUTION DE LA LÉGISLATION DANS LE NORD

Offices des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie

L'AMC a été contactée par des représentants des offices des terres et des eaux siégeant à l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (MVEIRB) au sujet d'une politique de consultation et d'engagement récemment élaborée. Dans le cadre de ses activités de consultation, l'AMC les a rencontrés pour leur faire part de son opinion. Après examen et comparaison avec le *protocole VDMD de relations avec les Autochtones et les collectivités*, l'AMC a déterminé qu'il y avait une certaine cohérence entre les obligations de l'initiative *VDMD* et le projet de l'Office.

Révision judiciaire des offices des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie

La Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut a présenté une requête en révision judiciaire de la décision de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie de refuser plus d'une prolongation de permis d'utilisation des terres. L'AMC a été sollicitée pour appuyer financièrement et symboliquement cette requête en révision, qui repose sur la conviction que les offices des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie (offices) ont le pouvoir de proroger les permis d'utilisation des terres plus d'une fois, lorsqu'il est approprié de le faire et lorsqu'un projet n'a pas évolué de manière significative et que la communauté continue de soutenir le projet. Les offices conserveraient leur rôle de surveillance tout en voyant diminuer le fardeau réglementaire et tout dédoublement.

La révision judiciaire contribuera à mieux aligner la pratique des offices sur leur mandat conformément à la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (LGRVM) « de manière à assurer la préservation, la mise en valeur et l'exploitation de ces ressources de la façon la plus avantageuse possible pour les habitants de leur zone de gestion respective, ceux de la vallée du Mackenzie et tous les Canadiens ». Certains membres de l'AMC étant aussi membres de la Chambre des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, l'AMC ont d'appuyer la requête symboliquement et au moyen d'une contribution en espèces de 5 000 dollars.

L'avis de révision judiciaire a été déposé par la Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut le 26 mai 2021.

COMMERCE INTERNATIONAL ET INVESTISSEMENT

L'Association minière du Canada (AMC) s'intéresse et participe aux activités commerciales du gouvernement et travaille dans le but de promouvoir la libre circulation des échanges commerciaux et des investissements afin d'améliorer la compétitivité internationale de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux.

L'industrie minière est un des secteurs industriels canadiens les plus actifs à l'étranger, à égalité avec les services financiers et le secteur pétrolier et gazier. En 2020, les exportations canadiennes de minéraux ont atteint 102 milliards de dollars, c'est-à-dire 21 % de la valeur totale des exportations canadiennes. L'industrie représente une part importante des investissements directs du Canada à l'étranger. Le Canada est également une plaque tournante pour le financement minier, avec la Bourse de Toronto (TSX) et la Bourse de croissance (TSXV) qui représentent les plus importantes places boursières au monde pour l'exploitation et l'exploration minières, comptant 34 % des capitaux propres mobilisés sur la planète en 2020, soit 7,5 milliards de dollars. Le succès de l'industrie minière au Canada est dû en partie aux efforts commerciaux du gouvernement fédéral. Celle-ci englobe le réseau d'ambassadeurs et de délégués commerciaux à l'étranger, la capacité de financement des transactions commerciales par l'entremise d'Exportation et Développement Canada, ainsi que bon nombre d'accords de libre-échange et d'APIE.

Minéraux critiques

En 2020, le Canada et les États-Unis ont finalisé le plan d'action canado-américain pour la collaboration dans le domaine des minéraux critiques, faisant valoir leur intérêt mutuel à sécuriser les chaînes d'approvisionnement des minéraux critiques nécessaires aux secteurs manufacturiers importants, y compris les technologies de communication, l'aérospatial et la défense, et les technologies propres.

Au cours de 2020 et 2021, l'AMC a participé à diverses conversations sur les chaînes d'approvisionnement de minéraux utilisés dans les batteries et les véhicules électriques, a créé des partenariats avec des organismes intervenant dans la chaîne d'approvisionnement et a fait en sorte de positionner le Canada comme destination de choix pour les investisseurs du fait de son respect des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, y compris l'initiative *Vers le développement minier durable*. Ce travail comprenait le renforcement des relations avec les principaux représentants des départements d'État et du Commerce américains ainsi qu'avec l'ambassade des États-Unis au Canada. Ces travaux ont permis à l'AMC d'être un partenaire fondateur du groupe de travail canadien sur les batteries, aux côtés de plusieurs entreprises et d'organisations représentatives de la chaîne d'approvisionnement en VE. De plus, grâce à la forte mobilisation prébudgétaire de l'AMC, l'expansion du Fonds stratégique pour l'innovation – Accélérateur net zéro permet à l'industrie minière et métallurgique canadienne de mieux participer à l'objectif énoncé d'une politique publique établissant une chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques à batterie en amont et en aval, ainsi que des programmes de soutien initiaux pour la recherche et le développement dans le domaine des minéraux critiques.

Activités du groupe de travail sur le commerce en 2021

Compte tenu de l'intensification des tensions géopolitiques, des nouveaux différends commerciaux et des tendances au protectionnisme, l'AMC a mis sur pied un groupe de travail pour étudier les questions commerciales à la fin de 2021. Cette démarche a donné lieu à un premier sondage mené auprès des membres de l'AMC sur l'engagement commercial de l'Association et les priorités commerciales

respectives des membres. Quatre répondants estiment que l'AMC pourrait accroître son engagement dans ce domaine et qu'elle pourrait tenter de mieux comprendre comment les négociations commerciales et différends commerciaux affectent directement les sociétés minières et l'économie canadienne en général. L'AMC travaillera avec le petit groupe de membres intéressés par ces travaux tout au long de l'année 2022. Au début de l'année 2021, le gouvernement du Canada a amorcé des consultations sur la mise en place d'accords de libre-échange avec l'Indonésie et le Royaume-Uni. Dans les deux cas, l'AMC a formulé des recommandations, participé à des ateliers et rencontré des représentants pour discuter de la possibilité d'aller plus loin dans le libre-échange, y compris dans le domaine des minéraux critiques.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Directeur général : Ryan Montpellier,
Président du conseil : Keith Harris-Lowe, vice-président, personnes, Mines Agnico Eagle Limitée
Vice-présidente du conseil : Jenine Ellefson, vice-présidente, Ressources humaines, North American Newmont

Le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHiM) est la source d'information sur le marché du travail dans l'industrie minière au Canada. Cet organisme sans but lucratif indépendant a pour mission d'orienter la collaboration entre les sociétés d'exploitation et d'exploration minière, les syndicats, les sous-traitants, les établissements d'enseignement, les associations minières et les groupes autochtones. Il cherche également à cerner et à relever les défis du secteur canadien des minéraux et des métaux sur le plan des ressources humaines et de la main-d'œuvre.

Le Conseil RHiM est une source de confiance pour les solutions en matière de ressources humaines créées au Canada et axées sur l'industrie et le secteur des minéraux et des métaux. Le financement de l'organisme provient des recettes générées par ses programmes d'activités, de l'AMC et du gouvernement fédéral. Le Conseil RHiM est régi par un conseil d'administration réunissant 13 personnes qui représentent un échantillon national des employeurs, syndicats, associations, groupes d'équité et enseignants du secteur minier. Il veille à ce que la mission, les valeurs et les activités de l'organisme débouchent sur des résultats tangibles. Le Conseil RHiM rassemble également un réseau de plus de 250 bénévoles qui souhaitent contribuer à ses travaux de recherche et orienter les projets des comités.

Priorités :
Le plan stratégique 2019-2024 du Conseil RHiM, qui a fait l'objet d'un examen de mi-parcours en 2021, a mis l'accent sur quatre priorités clés : la promotion des carrières dans l'industrie minière; la détermination et la correction des lacunes en matière de compétences; l'acquisition de compétences essentielles et préparatoires au travail pour les Autochtones et les groupes en quête d'équité; l'offre de nouvelles occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail; l'inclusion et la diversité; et la promotion de la reconnaissance des compétences et de la formation dans l'ensemble du secteur.

- **Information sur le marché du travail :** Être la source d'information, d'expertise et d'analyses fiable, pertinente et adaptée du secteur minier canadien.
- **Inclusion, diversité et perfectionnement professionnel :** Diriger, élaborer et mettre en œuvre des programmes et des outils qui contribuent à former une main-d'œuvre inclusive, diversifiée et durable pour le secteur minier canadien.
- **Normes professionnelles canadiennes et développement de la main-d'œuvre :** Établir et maintenir un ensemble de normes professionnelles canadiennes pour élaborer, évaluer et reconnaître la formation et les compétences des travailleurs du secteur minier canadien.
- **Engagement et partenariat stratégiques :** Mobiliser et coordonner des partenaires, et collaborer avec eux pour cerner les tendances du marché du travail qui ont une incidence sur le secteur minier canadien et y réagir.

Faits saillants du programme :

Information sur le marché du travail (IMT)

Le modèle prévisionnel du Conseil RHiM en matière d'IMT est propre au secteur et est reconnu comme la ressource à privilégier par l'industrie et les parties prenantes. Il renforce la capacité de l'industrie minière à comprendre les facteurs de l'offre et de la demande du marché du travail et la façon dont ils varient en fonction de diverses conditions, ce qui permet au secteur de relever les défis liés notamment au recrutement, au maintien en poste, à l'inclusion, à la formation, à la pénurie de main-d'œuvre et aux obstacles à l'emploi.

Depuis la publication en 2021 de plusieurs rapports et outils liés au marché du travail, dont *Aperçu du marché du travail dans l'industrie minière canadienne 2021*, *La COVID-19 et l'instabilité du marché du travail dans l'industrie minière canadienne* et un tableau de bord interactif relatif au marché du travail, le programme a pour objectif de fournir une analyse du marché du travail propre à l'industrie minière. Cette analyse repose sur les données relatives à la demande en main-d'œuvre des entreprises, les projections régionales concernant l'offre de main-d'œuvre et une autre approche visant à évaluer les compétences de la main-d'œuvre. Des documents et des outils seront bientôt publiés pour sensibiliser l'industrie aux capacités du Conseil RHiM à fournir des données sur mesure.

Inclusion, diversité et perfectionnement professionnel

Équiper la relève : Développer les talents dans l'industrie minière par l'apprentissage intégré en milieu de travail : En 2018, le gouvernement du Canada a versé 7,8 millions de dollars sur quatre ans à titre de soutien financier au Conseil RHiM dans le cadre du programme Équiper la relève. Ce programme contribue à assurer la durabilité et la compétitivité du secteur minier en réunissant les intervenants de l'industrie pour créer de nouvelles occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail afin de permettre aux étudiants de niveau postsecondaire de se trouver un emploi dans leur domaine d'études. Le programme Équiper la relève, que le gouvernement du Canada a financé à hauteur de 14 millions de dollars, a depuis été élargi tant en termes de durée que de portée; et plus de 2 000 nouvelles occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail ont été créées. Des subventions salariales d'un montant pouvant atteindre 7 000 $ sont offertes aux employeurs qui souhaitent créer de nouveaux programmes coopératifs, stages, stages pratiques, projets appliqués, projets-cadres ou concours d'études de cas. Plus de 1 500 étudiants ont pu intégrer des stages d'apprentissage intégré en milieu de travail depuis 2018 en collaboration avec 182 employeurs, dont près de 600 ont été pourvus en 2021.

Emplois verts : En 2021, le gouvernement du Canada a versé 1,4 million de dollars sur deux ans au programme de subventions salariales Emplois verts, qui offre aux jeunes de 15 à 30 ans aptes à l'emploi 45 possibilités de stage ou de formation rémunérées d'une durée maximale de 12 mois qui mettent l'accent sur les technologies et les innovations propres et qui, en fin de compte, procurent un avantage environnemental au Canada. Le programme verse 80 % de la rémunération du participant jusqu'à concurrence de 25 000 $ pour les jeunes aptes à l'emploi et de 32 000 $ pour les jeunes avec d'importants obstacles à l'emploi (jeunes autochtones, jeunes des régions nordiques [Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut] ou éloignées [installation permanente ou à long terme [5 ans ou plus] comptant au moins 10 logements qui n'ont pas d'accès routier toute l'année).

Formation en ligne : Le Conseil RHiM propose actuellement des programmes de perfectionnement professionnel et des microtitres de compétence pour l'industrie minière canadienne par le biais de trois programmes de formation en ligne. La formation de sensibilisation aux cultures autochtones présente l'histoire des Autochtones, leurs valeurs et expériences ainsi que les différents peuples qui les composent. Les apprenants réfléchissent à ce qu'ils comprennent de l'histoire et des peuples autochtones, aux rôles essentiels que nous pouvons tous jouer pour faire progresser la réconciliation au Canada tout en améliorant la sensibilisation et la capacité à établir des relations respectueuses avec les peuples autochtones dans les communautés, le milieu de travail et la chaîne d'approvisionnement de l'industrie minière. La formation sur la sensibilisation interculturelle favorise les compétences interculturelles essentielles à notre industrie en évolution et les stratégies qui aident à attirer, à intégrer et à maintenir en poste une main-d'œuvre plus diversifiée. Elle permet aux acteurs de l'industrie minière de mieux comprendre la valeur qu'offrent des milieux de travail inclusifs et diversifiés, favorise le changement et l'intégration professionnelle d'un plus grand nombre d'immigrants dans le secteur minier canadien.

Le projet Pour une équité entre les sexes dans l'industrie minière (ESIM) d'une durée de 12 mois comprend quatre modules d'apprentissage en ligne de 30 minutes qui peuvent être achetés séparément de l'option « cohorte de 12 mois ». Il est possible de s'inscrire à l'adresse www.MiHR.ca/fr.

Milieux de travail sécuritaires pour tous. Lutter contre le harcèlement sexuel dans l'industrie minière canadienne : En 2021, le gouvernement du Canada a versé 375 000 $ sur trois ans au programme Milieux de travail sécuritaires pour tous pour aider les sociétés minières et d'exploration minérale à approfondir leurs connaissances et à lutter contre le harcèlement sexuel en milieu de travail. Le programme produit et diffuse des documents et des informations de nature juridique sur le harcèlement sexuel en milieu de travail à l'intention des employeurs, des syndicats et des employés.

Nous avons besoin de l'industrie minière. L'industrie minière a besoin de vous. Programme d'ambassadeurs de carrière : En 2021, le gouvernement du Canada a octroyé au Conseil RHiM une subvention de 30 000 $ pour créer un programme national d'ambassadeurs de carrière dans le sillon de la pandémie de COVID-19. Des personnalités de l'industrie feront la promotion des emplois miniers au moyen d'activités de sensibilisation et de mobilisation partout au Canada. Dix ambassadeurs potentiels ont été formés, et le programme sera bientôt lancé sur le site www.minesetvous.ca.

Nous avons besoin de l'industrie minière. L'industrie minière a besoin de vous. Profils de carrière et monde minier interactif : En mars 2022, six nouveaux profils de carrière ont été ajoutés à www.minesetvous.ca et à son livre de carrières afin d'aider les chercheurs d'emploi, particulièrement les jeunes, à repenser les carrières dans l'industrie minière et à cerner des possibilités de carrière dans un secteur qu'ils n'auraient sinon peut-être pas envisagé :

- Conseiller en environnement
- Spécialiste en équité, diversité et inclusion
- Surintendant des relations avec les Autochtones
- Technicien en instrumentation
- Spécialiste de l'Internet des objets
- Opérateur de machine à souder robotisée

Les profils mentionnent le salaire, les attentes en termes de mode de vie et les exigences d'entrée à l'emploi. Ils ont été intégrés à deux nouvelles fonctionnalités qui aident les jeunes du Canada à

considérer l'industrie minière comme un choix de carrière novateur, stimulant et gratifiant. Le monde minier interactif permet aux utilisateurs de parcourir une représentation métaphorique animée de six environnements de travail miniers différents et de découvrir plus de 50 profils de carrière. Les utilisateurs peuvent également répondre au Questionnaire interactif sur les carrières pour créer un profil, identifier les carrières qui leur conviennent le mieux et découvrir comment ils peuvent progresser dans leur cheminement de carrière.

Normes professionnelles canadiennes et développement de la main-d'œuvre

Normes professionnelles canadiennes (NPC) : En collaboration avec l'industrie, le Conseil RHiM élabore et met à jour des NPC pour les principales professions du secteur minier : mineurs/mineuses de fond, mineurs/mineuses de surface, opérateurs/opératrices dans le traitement de minerais, foreurs/foreuses au diamant, formateurs/formatrices de l'industrie, opérateurs/opératrices de treuil et superviseurs/superviseures de premier niveau. En s'appuyant sur le Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne (PRPIMC) qu'il a mis en place pour améliorer l'accès à la reconnaissance professionnelle et explorer d'autres façons de mettre en œuvre les NPC, le Conseil RHiM a :

- en réponse à l'appel à l'action 92iii de la Commission de vérité et réconciliation, élaboré et piloté une norme de formation sur l'inclusion des cultures autochtones que les sociétés minières devraient s'efforcer d'intégrer à leurs programmes de formation afin d'encourager l'inclusion des Autochtones;
- travaillé en étroite collaboration avec l'Association canadienne de forage au diamant (ACFD) pour élaborer une formation de foreur/foreuse au diamant, l'harmoniser avec le tronc commun de l'Ontario et la mettre à l'essai;
- piloté un programme de formation sur les compétences communes et pour les formateurs de l'industrie;
- collaboré avec le Centre for Training Excellence in Mining (CTEM) de la Colombie-Britannique pour proposer une formation de mineur/mineuse de fond à partir des NPC applicables aux mineurs/mineuses de fond.

Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne (PRPIMC) : Régi par un comité permanent réunissant de multiples intervenants qui relève du conseil d'administration du Conseil RHiM, le PRPIMC constitue la norme de l'industrie en matière de validation des compétences, des connaissances et de l'expérience des travailleurs du secteur minier. Le PRPIMC a permis l'octroi d'une reconnaissance professionnelle à plus de 1 600 travailleurs appartenant aux groupes professionnels visés par les NPC. Parmi les entreprises qui mettent en œuvre ce programme figurent la mine Highland Valley Copper de Teck, Hy-Tech Drilling Ltd., la mine New Afton de New Gold et Osisko Développement.

L'Essentiel des mines et Mines de potentiel **:** L'Essentiel des mines est le seul programme national de formation sur l'industrie minière destiné aux peuples autochtones qui soit reconnu par l'industrie. Élaboré en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations, il confère la confiance et les compétences nécessaires pour intégrer la main-d'œuvre de l'industrie minière. Depuis la création du programme, plus de 680 apprenants se sont inscrits et 53 % des diplômés ont poursuivi leurs études ou trouvé un emploi dans le secteur minier.

En 2017, le Conseil RHiM a obtenu environ 1,9 million de dollars du gouvernement du Canada pour mettre à jour et améliorer le programme de formation L'Essentiel des mines et augmenter les possibilités d'emploi pour les populations non autochtones qui font face à des obstacles à l'emploi dans l'industrie minière, et ce, par l'élaboration et la mise à l'essai d'un nouveau programme de compétences essentielles pour les femmes, les jeunes et les nouveaux arrivants. Le programme de formation Mines de potentiel a ainsi été créé et mis à l'essai auprès de deux cohortes (une à Timmins et une à Sudbury, en Ontario) avec le Collège Boréal en partenariat avec Huron Mining, Newmont et Pan American Silver.

Pour renseignements supplémentaires voir www.MiHR.ca, ou Ryan Montpellier, Directeur général– rmontpellier@mihr.ca.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMC

David Clarry 1st Chair, Carolyn Chisholm 2nd Chair

Gordon Stothart IAMGOLD
Brent Bergeron, Pan American Silver
Ken Bell, Suncor Energy Inc
Joe Boaro, First Quantum Minerals
Bethany Borody, New Gold Inc
Laird Brownlie, St Barbara
Jason Cho, Eldorado
Brendan Cahill, Excellon Resources inc.
Andy Caruso, Antrum Coal
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
David Clarry, Hudbay Minerals inc.
Don Strickland, Copper Mountain Mining Corp
Leigh R. Curyer, NexGen Energy Ltd
Christina M. Erling, Société aurifère Barrick
Alan Coutts, Noront Resources Ltd
Craig Ford, Yamana Gold inc.
Denis Flood, Foran Mining Corp
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Sara Harrison, BHP
Tim Hill, Impala Canada Ltd
Bradley Johnston, Cabin Ridge
Benjamin Little, IAMGOLD Corp
Amber Jonston-Billings, Ressources Teck Limitée
Joseph Lanzon, NorZinc Ltd
Dawid Loots, Trevali Mining Corp
John Wallington, Riversdale Resources Ltd
Erik Madsen, Groupe d'entreprises De Beers
Don McDonald, NorZinc Ltd
Tina Markovic, Suncor Energy Ltd
Clynton Nauman, Alexco Resource Corp.
Shawn Neilson, Canadian Natural Resources Limited
Mapi Mobwano, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Steve Molnar, Travali Mining Corp
John Mullally, Newmont Mining Corp
Carol Plummer, Mines Agnico Eagle Limitée
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
James Powell. Marathon Gold Corp
George Read, Star Diamond Corporation
Peter Read, Syncrude Canada Ltd
Neil Reeder, B2Gold Corp.
Luke Russell, Hecla Québec inc.
Rob Sargent, Royal Canadian Mint
Maciej Sciazko, Nyrstar
Alexis Segal, Glencore Canada
Mike van Akkooi, Kinross Gold Corporation
Paul West-Sells, Western Copper and Gold Corporation
Dennis Wilson, Equinox Gold Corp
Ruben Wallin, McEwen Mining Inc
Jennifer Wagner, Kirkland Lake Gold Ltd
Alice Wong, Cameco Corp
Steve Wood, Sherritt International Corporation
Penggui Yan, HD Mining International Ltd

COMITÉ EXÉCUTIF

Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Gordon Stothart, IAMGOLD
David Clarry, Hudbay Minerals inc.
Alan Coutts, Noront Resources Ltd
Craig Ford, Yamana Gold Inc
Amber Johnston-Billings, Ressources Teck Limitée
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Dawid Loots, Trevali Mining Corp

Shawn Neilson, Canadian Natural Resources Ltd
Tina Markovic, Suncor Energy Inc
John Mullally, Newmont
Peter Read, Syncrude Canada Ltd
Alexis Segal, Glencore Canada
Carol Plummer, Angico Eagle Mines Ltd
Marcia Smith, Ressources Teck Limitée
Alice Wong, Corporation Cameco

ADMINISTRATEURS
Gordon Stothart, vice-président
Marilyn Fortin, Association minière du Canada
David Clarry, Hudbay Minerals Inc
Pierre Gratton, président et chef de la direction et secrétaire

MEMBRES HONORAIRES PERPÉTUELS
Jim Carter
Ross Gallinger
Doug Horswill
William James
Norman Keevil

ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE *VDMD*
Chair: Peter Read, Syncrude Canada Ltd, 2020 - Nov 2021
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada, Nov 2021 - Present

Joe Boaro, First Quantum Minerals
David Clarry, Hudbay Minerals inc.
Brent Bergeron, Pan American Silver Corp
Ken Bell, Suncor Energy Inc
Craig Ford, Yamana Gold Inc
Bethany Borody, New Gold Inc
Katherine Gosselin, Association minière du Canada
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Andy Caruso, Antrum Coal
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Mohammed Ali, Kirkland Lake Gold Ltd
Erik Madsen, Groupe d'entreprises De Beers
Tina Markovic, Suncor Energy Ltd
Benjamin Maynard, Ressources Teck Limitée
Josée Méthot, Association minière du Québec
Jon Mitchell, Suncor Energy Inc
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.
Leigh Curyer, NexGen Energy Ltd
Charles Dumaresq, Association minière du Canada
Sara Harrison, BHP Billiton Canada inc.
Shawn Neilson, Canadian Natural Resources Ltd
Chad Pederson, Ressources Teck Limitée
Carol Plummer, Mines Agnico Eagle Limitée Ltd
Jean-Francois, Glencore Canada
Luke Russell, Hecla Quebec
Amber Johnston-Billings, Ressources Teck Limitée
Dennis Wilson, Equinox Gold Corp

GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (GCCI)

Theresa Baikie, Catégorie d'Autochtone
Dan Benoit, Catégorie d'Autochtone
Brent Bergeron, Pan American Silver Corp
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Tara Shea, Association minière du Canada
Pierre Gatton, Association minière du Canada
Jocelyn Fraser, International Development Category

Katherine Gosselin, Association minière du Canada
Tim Johnston, Catégorie du développement économique et communautaire
Sujane Kandasamy, Catégorie d'ONGE
Maya Stano, Catégorie d'expert
Stephen Walker, Catégorie des finances et investissement
Chef David Walkem, Catégorie du développement économique et communautaire
Dennis Howlett, Catégorie d'ONG à vocation sociale
Richard Paquin, Catégorie de la main-d'œuvre et milieu de travail
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Genevieve Donin, Stratos Inc
Michael van Aanhout, Stratoes Inc
Leah Young, Stratoes Inc

REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE DU GCCI
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Josée Méthot, Association minière du Québec
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc. (observatrice)
Peter Read, Syncrude Canada Ltd
Mark Wiseman, Avalon Rare Metals inc.
Alice Wong, Corporation Cameco

CHEFS DE L'INITIATIVE *VDMD*

Présidente : Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.
Vice-président : Shane Borchardt, Corporation Cameco

Chris Adachi, Ressources Teck Limitée
Tracy Anderson, First Quantum Minerals
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp
Zara Boldt, Lundin Foundation
Megan Bonn, Copper Mountain Mining Corp
Shane Borchardt, Corporation Cameco
Ivan Budd, Cameco Corp
Micheline Caron, Association minière du Québec
Dustin Chaffee, Dominion Diamond Mines ULC
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Katherine Gosselin, Association minière du Canada
Jodi Hackett, Marathon Gold Corp
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Sheila Chernys, Dominion Diamond Mines ULC
Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltd
Scott Davidson, New Gold inc.
Denis Desbiens, New Gold Inc
Jean-François Doyon, Mines Agnico Eagle Limitée
Martin Duclos, Corporation Canadian Malartic
Guy Dufour, Glencore Canada
Charles Demaresq, Association minière du Canada
Stephane Gauthier, Rio Tinto Canada
Anne-Marie Fleury, Glencore Canada
Mathieu Boucher, Glencore Canada
Kristen Ketilson, Foran Mining Corp
Stephanie Meyer, Ressources Teck Limitée
Chris Stroich, Ressources Teck Limitée
Patrice Gilbert, Mines Agnico Eagle Limitée
Nathalia Gomes, Pan American Silver Corp
Ivo Gonzalez, Sherritt International Corporation
Briony Coleman. Newmont Inc
Keivan Hirji, Newmont Inc
Brent Hamblin, First Quantum Minerals
Sara Harrison, BHP
Frances Hilderman, Rio Tinto
Toby Hofton, Impala Canada Ltd
Tracey Jacquemin, Teck Metals Ltd
Paul Keller, Excellon Resources Inc

Liane Kelly, B2Gold Corp.
Ed Kniel, Ressources Teck Limitée
Mark Kruger, Syncrude Canada Ltd
Norman Ladouceur, Mines Agnico Eagle Limitée
Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
Pascal Lavoie, Mines Agnico Eagle Limitée
Emma Leith, Mines Agnico Eagle Limitée
Janice Linehan, Suncor Énergie inc.
Erica Ma, New Gold Inc
Mairi MacEchern, Yamana Gold Inc
Paul Maideston, Glencore Canada
Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corp
Anneline Marx, Trevali Mining Corp
Simon Maurice, Lundin Foundation
Tony Mauro, Antrum Coal
Casey McKeon, Rio Tinto
Sarah McLean, De Beers Canada inc.
Maurice Moreau, Glencore Canada
Genevieve Morinville, Baffinland Iron Mines Corporation
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.
Karen Osadchuk, Société aurifère Barrick
Nicole Pesonen, Nyrstar
James Powell, Marathon Gold Corp
Jennifer Prospero, Sherritt International Corporation
Neil Rayner, Ressources Teck Limitée
Alina Shams, IAMGOLD Corp
Chretien Simons, Glencore International
Denis Therrien, Mines Agnico Eagle Limitée
Tayna Thrope, Rio Tinto Canada
Ruben Wallin, McEwen Mining Inc
Marie-Elise Viger, Glencore Canada
Mark Sitter, Lundin Foundation
Denis Therrien, Mines Agnico Eagle Limitée
Ruben Wallin, McEwen Mining Inc
Glen Watson, Vale
Richard Weishaupt, Travali Mining Corp
Dennis Wilson, Equinox Gold Corp
Eric Westrum, Suncor Énergie inc.
Lynda Wilson-Hare, Glencore Canada
Scott Wytrychowski, Canadian Natural Resources Limited

RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE
Présidente : Monica Moretto, Pan American Silver Corp

Georgina Blanco, Equinox Gold Corp
Grace Barrasso, ArceloMittal Exploitation Miniére Canada
Hugo Bonilla, Lundin Mining Corp
Marcel Cardinal, Excellon Resources Inc
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Brendan Marshall, Association minière du Canada
Tara Shea, Association minière du Canada
Geoff Smith, The Association minière du Canada
Dominic Channer, Kinross Gold Corporation
Carolyn Chisholm, Rio Tinto
David Clarry, Hudbay Minerals Inc.
Silvana Costa, Equinox Gold Corp
Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltd.
Christina M Erling, Société aurifère Barrickoration
Alasdair Federico, Kirkland Lake Gold Ltd
Stephen Crozier, IAMGOLD Corporation
Alina Shams, IAMGOLD Corporation
Aidan Davy, Conseil international sur les mines et métaux
Christian Del Valle, Pan American Silver Corp
Christina M Erling, Société aurifère Barrick

Andrew Hastings, Lundin Foundation
Andrew Hester, First Quantum Minerals
Fabiana Illescas, Lundin Foundation
Christina Jaworski. B2Gold Corp
Matt Johnson, Lundin Mining Corp
Ana Gabriela Juarez, CTA-Juarez Environmental Consultants
Kristen Mariuzza, Lundin Foundation
Simmon Maurice, Lundin Foundation
Craig Ford, Yamana Gold
Caitlin Glynn-Morris, First Quantum Minerals
Ken Jones, B2Gold Corp
Liane Kelly, B2Gold Corp
Thomas Lee, IAMGOLD Corp
Mark Liskowich, SRK Consulting Inc.
Steven Molnar, Trevali Mining Corp
Monica Moretto, Pan American Silver Corp.
John Mullally, Newmont Mining Corp
Javier Munzo Carrazana, Lundin Mining Corp
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Kathryn Franklin, BGC Engineering Inc
Nick Enos, BGC Engineering Inc
Ed Opitz, Kinross Gold Corporation
Jennifer Paterson, Canadian Natural Resources Ltd
Channa Pelpola, Ressources Teck Limitée
Jennifer Prospero, Eldorado Gold
Neil Reeder, B2Gold Corp.
Amelie Rouleau, Glencore Canada
Luke Russell, Hecla Quebec Inc.
Louise McMahon, Eldorado Gold Corp
Nathan Monash, Lundin Foundation
Lindsay Napier, Hudbay Minerals Inc
Gonzalo Rios, Lundin Foundation

COMITÉ DES AFFAIRES AUTOCHTONES
Chair: Neil Rayner Ressources Teck Limitée

Charles Birchall, Willms & Shier
Bethany Borody, New Gold inc.
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Tyler Birkhan, Okane
Renee Boucher, New Gold Inc
Ken Brophy, Lundin Foundation
Darrel Burnouf, Corporation Cameco
Courage Bear, BHP
Jason Allaire, Mines Agnico Eagle Limitée
Brent Bergeron, Pan American Silver Corp
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp
Kristin Cuddington, Corporation Cameco
Pamela Schwann, Saskatchewan Mining Association
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Jennifer Paterson, Canadian Natural Resources Limited
Greg Brady, Canadian Natural Resources Limited
Korah DeWalt-Gagnon, New Gold Ltd
Bud Dickson, Mines Agnico Eagle Limitée
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Tara Shea, Association minière du Canada
Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
Candice Murray, Corporation Cameco
Carolyn Chisholm, Rio Tinto
Silvana Costa, Equinox Gold Corp
Michael Goehring, Mining Association of British Columbia
Luis Gonzalez, Rio Tinto Canada
John Mullally, Newmont
Geoff Smith, Association minière du Canada
Cynthis Waldmeier, Association minière du Canada

Matthew Pike, Vale
Krista Maydew, IAMGOLD Corp
Jon Wylie, Alexander Proudfoot
Alina Shams, IAMGOLD Corp
David Clarry, HudBay Minerals Inc.
Jennifer Prospero, Elderado Gold Corp
Stephen Crozier, IAMGOLD Corporation
Jean-Francois Doyon, Mines Agnico Eagle Limitée
Marie-Christine Dupont, Rio Tinto Canada
Mark Edwards, Ressources Teck Limitée
Alasdair Federico, Kirkland Lake Gold Ltd
Denis Flood, Foran Mining Corp
Seb Garside, Impala Canada Ltd
Valerie Gourde, Eldorado Gold Corp
Mubeen Hassan, Dogico Information Inc
Carolanne Inglis-McQuay, Lundin Foundation
Stephanie Labelle, Kirkland Lake Gold Ltd
Tim McEwan, Mining Association of British Columbia
Louise McMahon, Eldorado Gold Corp
Micheline Caron, Association de l'exploration minière du Québec
Mark Edwards, Ressources Teck Limitée
Jay Schlosar, Ressources Teck Limitée
Norman Fraser, Ressources Teck Limitée
Renald Gauthier, CIMA+
Patrice Gilbert, Mines Agnico Eagle Limitée Limited
Bryn Gray, McCarthy Tetrault
Steve Virtue, Yamana Gold Inc
Joshua Hardy, Rio Tinto
Johnathan Huntington, Corporation Cameco
Etienne Lamy, Rio Tinto Canada
Pascale Larouche, Conseil des ressources humaines de l'industrrie minière
Heather Lawrence, Ressources Teck Limitée
Mark Liskowich, SRK Consulting Inc.
Sherri Crothers, De Beers Canada Inc.
Dana Imbeault, Conseil des ressources humaines de l'industrrie minière
Ryan Montpellier, Conseil des ressources humaines de l'industrrie minière
Glenn Nolan, Noront Resources Ltd.
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Danica Pagnutti, Vale
Tara Ritchie, Vale
Shena Shaw, Western Copper and Gold Corp
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
Mark Prystupa, Suncor Energy Inc
Neil Rayner, Ressources Teck Limitée
Sheila Risbud, Ressources Teck Limitée
Martin Wilkins, Alexander Proudfoot
Amelie Rouleau, Glencore Canada
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
Sharon Singh, Bennett Jones LLP
Harp Gosal, NexGen Energy Ltd
Jeff Killeen, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Catherine Tegelberg, Newmont Gordcorp Inc
Dennis Wilson, Equinox Gold Corp
Bonnie Veness, Suncor Energy Inc

COMITÉ DE L'ÉNERGIE
Président : Chris Adachi, Ressources Teck Limitée

Stephanie Myer, Stratos Inc
Louiza Bell, Ressources Teck Limitée
Chris Adachi, Ressources Teck Limitée
Charles Birchall, Willms & Shier
Russell Blades, Société aurifère Barrick
Shane Borchardt, Corporation Cameco
Liana Centomo, Glencore

Michael Aire, Newmont
Suzanne Balanger, Teck Metals Ltd
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Brendan Marshall, Association minière du Canada
Marc-André Charette, Corporation Cameco
Carolyn Chisholm, Rio Tinto
Andrew Cooper, New Gold inc.
R. Duinker, Hatch & Associates inc.
Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
Patricia Groulx, Ressources Teck Limitée
Walt Halipchuk, Copper Mountain Mining Corp
Marianne Hout, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Richard Langevin, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Patrick Lauziere, Compagnie minière IOC
Jean-Francois, Glencore Canada
Glenn Lyle, MARARCO Mining Innovation
Kathy Downs, Ontario Mining Association
Mary Dubel, Vale
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.
Travis Ofarrell, Equinox Gold Corp.
Stefan Parker, Eldorado Gold Corp
Mark Passi, Glencore
Frank Petrolo, Vale
Frédéric Picard, Rio Tinto
Lyle Trytten, Sherritt International Corporation
Harold Todd, Ressources Teck Limitée
Adrianna Stech, Ontario Mining Association
Liezl Van Wyk, Diavik Diamond Mines Inc
Maarten Vankoppen, Newmont Hope Bay Mining td

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
Chair: Allison Merla, Vale

Marko Adzic, Ressources Teck Limitée
Steve Aiken, Knight Piésold Consulting Ltd
Lucienne Anctil, Hecla
Tracy Anderson, First Quantum Minerals
Matthew Andrews, Pan American Silver
Katherine Gizikoff, Hemmera Envirochem Inc
Natasha Essar, Teck
Marjorie Bujold, Newmont
Valerie Bertrand, Golder
Sophie Bertrand, Yamana Gold
Scott Wytrychowski, Canadian Natural Resources Ltd
Mike Aziz, Goldcorp Canada Ltd
Brady Balicki, Corporation Cameco
Lynne Barlow, Syncrude Canada Ltd
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Munisha Basiram, ASSOCIATION CANADIENNE DES PROSPECTEURS ET ENTREPRENEURS
Suzanne Belanger, Ressources Teck Limitée
Fariel Benameur, Rio Tinto
Debbie Berthelot, BHP
Sophie Bertrand, Equinox Gold Corp
Charles Birchall, Willms & Shier
Georgina Blanco, Equinox Gold Corp
Kofi Boa-Antwi, Diavik Diamond Mines inc. (Rio Tinto)
Andréanne Boisvert, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Daniel Bouillon, Ressources Teck Limitée
Ken Brophy, Ram River Coal
Stéphane Brienne, Ressources Teck Limitée
Marjorie Bujold, Newmont
Jean Cayouette, Mines Agnico Eagle Limitée
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Derek Chubb, ERM Consultants Canada Ltd

Richard Cook, Knight Piésold Consulting Ltd
Jay Cooper, Hudbay Minerals inc.
Denise Cormier, Rio Tinto
Anne Currie, ERM Consultants Canada Ltd
Sheila Daniel, Wood (anciennement AMEC)
Jeremy Dart, Société aurifère Barrick
Tamara Darwish, Golder Associates
Scott Davidson, New Gold inc.
Michael Davies, Ressources Teck Limitée
Richard Deane, Ressources Teck Limitée
Mark Deans, Goldcorp inc.
David Derosa, Ressources Teck Limitée
Conner Devereaux, Baffinland
Cora Devoy, Lundin Mining Corporation
Jason Dietrich, Wood
Chris D'Odorico, Ressources Teck Limitée
Mary Dubel, Vale
Guy Dufour, Glencore
Deena Duff, Knight Piesold Consulting (Pty) Ltd
Charles Dumaresq, Association minière du Canada
Kent England, Corporation Cameco
Aynsley Foss, Ontario Mining Association
Glenda Fratton, Ressources Teck Limitée
Stephane Gauthier, Rio Tinto Canada
Pierre-Andre Gignac, Rio Tinto Canada
Monika Greenfield, RWDI
Brent Hamblin, First Quantum Minerals
David Harpley, NorZinc Ltd (anciennement Canadian Zinc Corporation)
Shane Hayes, Société aurifère Barrick
Holly Heffner, BHP
Frances Hilderman, Rio Tinto
Tom Hoefer, Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
Alexandra Hood, Mines Agnico Eagle Limitée Ltd
Jane Howe, Advisian (WorleyParsons Group)
Colleen Hughes, Copper Mountain
Matt Hynes, Vale
Christie Jeffkins, Glencore Canada
Troy Jones, Ressources Teck Limitée
Ana Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants inc.
Lou Kamermans, Baffinland Iron Mines Corporation
Jeff Killeen, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Dale Klodnicki, Wood (anciennement AMEC)
Nural Kuyucak, Golder Associates
Maxime Lachance, Association minière du Québec
Lisa Lanteigne, Vale
Martin Larose, WSP Group
Simon Latulippe, groupe WSP
Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
Carolina Leseigneur Torres, Glencore Canada
Mark Liskowich, SRK Consulting Canada Inc
Janice Linehan, Suncor Énergie inc.
Megan Lord-Hoyle, Baffinland Iron Mines Corporation
David Luzi, Stantec
Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines inc.
John Machin, Syncrude Canada Ltd
Erik Madsen, Groupe d'entreprises De Beers
Melinda Mamer, Suncor Énergie inc.
Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation
Dennis Martin, Vale
Shane Matson, Goldcorp inc.
Samantha McGarry, Glencore
Andrea McLandress, Mining Association of Manitoba
Sarah McLean, De Beers Canada
Jennifer McPhail, Stantec

Che McRae, Vale
Allison Merla, Vale
Sean Miller, Maxxam Analytics International Corporation
Todd Milne, Nyrstar
Mary Mioska, Western Copper and Gold Corporation
Shannon Mitchell, Vale
Liam Mooney, Corporation Cameco
Christine Moore, Intrinsik Corp.
Maurice (Moe) Moreau, Glencore
Maxime Morin, BHP
Genevieve Morinville, Baffinland Iron Mines Corp
Mary Murdoch, Stantec
Kevin Nagy, Corporation Cameco
Michael Nahir, Parsons Corp
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.
Bryan Neeley, Newmont
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Karen Paquette, Vale
Travis O'Farrell, Equinox Gold Corp
Stefan Parker, Eldorado Gold Corp
Mark Passi, Glencore
Dawn Paszkowski, BGC Engineering Inc
Michael Patterson, Anglo American Metallurgical Coal Canada
Chad Pearson, Glencore
Nicole Pesonen, Nyrstar
John Petherick, Glencore
Greg Poholka, Sherritt International Corporation
Kristin Pouw, SRK Consulting (Canada) inc.
Felipe Ramirez, Juarez Environmental Consultants inc.
Chris Ransom, Glencore
Steven Raymond, Glencore Canada
George Read, Star Diamond Corporation (anciennement Shore Gold inc.)
Audrey Reid, Glencore Canada
Gonzalo Rios, Josemaria Resources
Stéphane Robert, Mines Agnico Eagle Limitée
Lindsay Robertson, Klohn Crippen Berger Ltd
Anne-Marie Rushworth, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Keith Russell, Partners in Performance
Mark Ruthven, Wood (anciennement AMEC)
Lyle Safronetz, Vale
Jared Saunders, Vale
Pamela Schwann, Saskatchewan Mining Association
Sean Sharpe, Glencore
Tara Shea, Association minière du Canada
Isabelle Shelvey, Syncrude Canada Ltd
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd
Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association
Sean Sinclair, Diavik Diamond Mines inc. (Rio Tinto)
Sharon Singh, Bennett Jones LLP
Geoff Smith, Association minière du Canada
Helga Sonnenberg, EcoReg Solutions inc.
Adrianna Stech, Ontario Mining Association
Sylvie St-Jean, New Gold inc.
Aaron Steeghs, Yamana Gold
Allen Summers, Glencore Canada
Janna Switzer, Denison Mines
Stéphanie Thibeault, Newmont
Yves Thomassin, BBA inc.
Mark Tinholt, Ressources Teck Limitée
Kirk Tourout, Newmont
Nick Tremblay, Rio Tinto
France Trépanier, Nemont
Richard Viflanzof, Charles Tennant & Company (Canada) Ltd
Steve Virtue, Yamana Gold
Glen Watson, Vale

Kelly Wells, Canada North Environmental Services
Kathryn Wherry, Hatch & Associates inc.
Carleigh Whitman Ressources Teck Limitée
Lea Willemse, Glencore Canada
Mellissa Winfield-Lesk, Hatch & Associates inc.
Mark Wiseman, Avalon Advanced Materials inc.
David Yaschyshyn, Glencore
Hasan Zolata, Juarez Environmental Consultants inc.
Scott Wytrychowski, Canadian Natural Resources Ltd
Warren Zubot, Syncrude Canada Ltd

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES
Président : Dale Austin, Cameco
Vice Chair : Steve Virtue, Yamana Gold

Laural Adams, ASSOCIATION CANADIENNE DES PROSPECTEURS ET ENTREPRENEURS
Dale Austin, Corporation Cameco
Ryan Bergen, Canadian Institute of Mining
Georgina Blanco, Equinox Gold
Bethany Borody, New Gold
Ken Brophy, Lundin Foundation
Doug Brown, Ressources Teck Limitée
Candace Brule, Hudbay Minerals inc.
Heather Bruce-Veitch, Compagnie minière IOC
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Cynthia Waldmeier, Association minière du Canada
Tara Shea, Association minière du Canada
Brendan Marshall, Association minière du Canada
Geoff Smith, Association minière du Canada
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Lillian Chow, Newmont
Anne Currie, ERM Consultants Canada Ltd
Nicolas Dalmau, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Christina M. Erling, Société aurifère Barrick
Jennifer Paterson, Canadian Natural Resources Ltd
Dustin O'Leary, St Barbara
Joe Racanelli, Sherritt International Corp
Adam Scherkus, Eldorado Gold Corp
Shena Shaw, Western Copper and Gold Corp
Heather Smiles, Baffinland Iron Mines Corp
Amanda Strong, Lundin Foundation
Sarah Telsa, Lundin Foundation
Nathalie Frackleton, Mines Agnico Eagle Limitée
Peter Fuchs, Glencore
Alasdair Federico, Kirkland Lake Gold Ltd
Valerie Gourde, Eldorado Gold Corp
Tessa Jolly, Eldorado Gold Corp
Daniel Goodwin, Suncor Énergie inc
Tracey Irwin, Saskatchewan Mining Association
Matt Johnson, Lundin Mining Corp
John Mullally, Goldcorp inc.
Terry Kruger, De Beers Canada
Luis Gonzalez, Rio Tinto Canada
Jeff Hryhoriw, Corporation Cameco
Jeff Lewis, Vale
Mark Sitter, Lundin Mining Corporation
Julien Lampron , ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Joseph Lanzon, NorZinc Ltd (anciennement Canadian Zinc Corporation)
Benjamin Little, IAMGOLD Corporation
Andy Lloyd, Société aurifère Barrick
Chad Pederson, Ressources Teck Limitée
Ryan McEachern, Association canadienne des exportateurs d'équipements et de services miniers
Marie Pier Beaucage, Mines Agnico Eagle Limitée
Adam Pommer, Suncor Energy Inc
Neil Reeder, B2Gold Corp.

Steve Shapka, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Cheryl Robb, Syncrude Canada Ltd
Erin Satterthwaite, Impala Canada
Pam Schwann, Saskatchewan Mining Association
Alaina Shams, IAMGOLD Corporation
Graeme Jennings, IAMGOLD Corporation
Steve Shapka, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd
Gabriela Maceira, Pan American Silver Corp
Tim McEwan, Mining Association of British Columbia
Kristy Kenny, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Lisa McDonald, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Louise McMahon, Eldorado Gold Corp
Mubeen Hussain, Dogico Information Inc
Steve Virtue, Yamana Gold inc.
Sturat Weinberg, Société aurifère Barrick
Erik Madsen, Groupe d'entreprises De Beers Opérations gérées, Canada

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS MINIERS
Président : Michael Davies, Ressources Teck Limitée

Delgado Americo, Pan American Sliver Corp
Mohammed Ali, Kirkland Lake Gold Ltd
Tracy Anderson, First Quantum Minerals
Chris Anderson, Ressources Teck Limitée
Matthew Andrews, Pan American Silver Corp.
Suzie Belanger, Diavik Diamond Mines Inc (Rio Tinto)
Debbie Berthelot, BHP
David Bleiker, AMEC Foster Wheeler inc.
Georgina Blanco, Equinox Gold
Kelly Boychuck, Equinox Gold
Cameron Brown, Western Copper and Gold Corporation
Bob Chambers, Klohn Crippen Berger Ltd
Allison Brown, Société aurifère Barrick
Ben Chalmes, Association minière du Canada
Charles Dumaresq, Association minière du Canada
Erin Clyde, Glencore Canada
Jay Corman, Western Copper and Gold Corp
Scott Davidson, New Gold inc.
Michael Davies, Ressources Teck Limitée
Randy Donato, Vale
Norman Eenkooren, Suncor Énergie inc.
Barry Esford, Corporation Cameco
Ivo Gonzalez, Sherritt International Corporation
Helen Harper, Glencore
Michael Henderson, BGC Engineering Inc
Carlos Iturralde, Stantc
Karlis Jansons, Geomin Initiatives
Troy Jones, Ressources Teck Limitée
Micheline Caron, Association de l'exploration minière du Québec
Simon Latulippe, groupe WSP
Gord Leavoy, Vale
Isabelle Lévesque, Rio Tinto
Merielle Limoges, Golder Associates
Scott Martens, Canadian Natural Resources Limited
Wayne Mimura, Syncrude Canada Ltd
Jennifer Propero, Eldorado Gold Corp
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.
Greg Noack, Klohn Crippen Berger Ltd
Luciano Piciacchia, BBA inc.
Trevor Podiama, SRK Consulting inc.
Conrad Savoie, Syncrude Canada Ltd
Harvey Walsh, WSP
Adrian Juarez, Jaurez Environmental Consultants
Ana Gabriela Juarez, Environmental Consultants

Andrew Witte, Klohn, Crippen, Berger
Clint Logue, BGC Engineering
Carolina Leseigneur Torres, Glencore
Chris McCombe, Minerals Council of Australia
David Eden, Kinross
Denise Chapman, Okane Consultants
Imran Gillani, Rio Tinto
Josée Sirois, Arcelor Mittal
Kent England, Cameco
Ben Scott, B2Gold Corp
Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association
Greg Smyth, Knight Piésold Ltd
Annie Ruksys, BGC Engineering inc.
André Gagnon, Lundin Mining
André Perreault, Glencore
Mike Westendorf, Copper Mountain Mining Corp
Greg Puro, Glencore
Daren Willems, BHP
Dennis Wilson, Equinox Gold Corp
Caius Priscu, Anglo American

COMITÉ SCIENTIFIQUE
Président : Kent England, Corporation Cameco

Marko Adzic, Ressources Teck Limitée
Steve Aiken, Knight Piésold Consulting Ltd.
Mohammed Ali, Kirkland Lake Gold Ltd
Matthew Andrews, Pan American Silver
Natasha Essar, Ressources Teck Limitée
Valerie Betrand, Golder
Brady Balicki, Corporation Cameco
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Stephane Gauthier, Rio Tinto Canada
Debbie Berthelot, BHP Billiton
Munisha Basiram, ASSOCIATION CANADIENNE DES PROSPECTEURS ET ENTREPRENEURS
Lucienne Anctil, Hecla Québec Inc.
Suzanne Belanger, Ressources Teck Limitée
Jennie Gjertsen, Newmont Inc
Kofi Boa-Antwi, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)
Andréanne Boisvert, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Daniel Bouillon, Ressources Teck Limitée
Allison Merla, Hatch & Associates Inc.
Jean Cayouette, Mines Agnico Eagle Limitée
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Jennie Gjertsen, Newmont Inc
Richard Cook, Knight Piésold Consulting Ltd.
Kelly Boychunk, Equinox Gold Corp
Denise Cormier, Rio Tinto
Sheila Daniel, Wood
Tamara Darwish, Golder Associates
David Derosa, Ressources Teck Limitée
Michael Davies, Ressources Teck Limitée
Richard Deane, Ressources Teck Limitée
Mark Deans, Newmont
Connor Devereaux, Baffinland Iron Mines Corporation
Cora Devoy, Lundin Mining Corporation
Andrew Hastings, Lundin Mining Corporation
Chris D'Odorico, Ressources Teck Limitée
Guy Dufour, Glencore Canada
Charles Dumaresq, Association minière du Canada
Kent England, Corporation Cameco
Glenda Fratton, Ressources Teck Limitée
Monika Greenfield, RWDI
Holly Heffner, BHP

Bradley Horne, Stantec
Harry Kim, Hatch & Associates Inc.
Alexandra Hood, Mines Agnico Eagle Limitée Ltd
Jane Howe, Advisian (WorleyParsons Group)
Colleen Hughes, Copper Mountain Mining Corp
Micheline Caron, Association minière du Québec
Sarah McLean, De Beers Group of Companies
Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants Inc.
Lou Kamermans, Baffinland Iron Mines Corporation
Nural Kuyucak, Golder Associates
Lisa Lanteigne, Vale
Martin Larose, WSP Group
Simon Latulippe, WSP Group
Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
Carolina Leseigneur Torres, Glencore Canada
Janice Linehan, Suncor Energy Inc.
Mark Liskowich, SRK Consulting Canada Inc
Megan Lord-Hoyle, Baffinland Iron Mines Corporation
David Luzi, Stantec
Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines Inc.
John Machin, Syncrude Canada Ltd.
Erik Madsen, De Beers Group of Companies
Scott Maloney, Ressources Teck Limitée
Melinda Mamer, Suncor Energy Inc.
Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation
Dennis Martin, Vale
Sarah McLean, De Beers Canada
Jennifer McPhail, Stantec
Che McRae, Golder Associates
Allison Merla, Vale
Sean Miller, Maxxam Analytics International Corporation
Todd Milne, Nyrstar
Mary Mioska, Western Copper and Gold Corporation
Shannon Mitchell, Vale
Liam Mooney, Corporation Cameco
Christine Moore, Intrinsik Corp.
Maurice (Moe) Moreau, Glencore Canada
Maxime Morin, BHP
Genevieve Morinville, Baffinland Iron Mines Corp
Mary Murdoch, Stantec
Kevin Nagy, Corporation Cameco
Michael Nahir, Parsons Corp
Shirley Neault, Hudbay Minerals Inc.
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Karen Paquette, Vale
Stefan Parker, Eldorado Gold Corp
Mark Passi, Glencore Canada
Dawn Paszkowski, BGC Engineering Inc
Michael Patterson, Anglo American Metallurgical Coal Canada
Chad Pearson, Glencore Canada
Nicole Pesonen, Nyrstar
John Petherick, Glencore Canada
Greg Poholka, Sherritt International Corporation
Ana Gabriele, Juarez Environmental Consultants Inc.
Kristin Pouw, SRK Consulting (Canada) Inc.
Steven Raymond, Glencore Canada
George Read, Star Diamond Corporation
Audrey Reid, Glencore Canada
Gonzalo Rios, Josemaria Resources
Stephane Robert, Mines Agnico Eagle Limitée Limited
Keith Russell, Partners in Performance
Anne-Marie Rushworth, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Malclom Shang, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c
Mark Ruthven, Wood (formerly AMEC)

Tara Shea, Association minière du Canada
Mark Ruthven, Wood (formerly AMEC)
Jared Saunders, Vale
Pamela Schwann, Saskatchewan Mining Association
Sean Sharpe, Glencore Canada
Isabelle Shelvey, Syncrude Canada Ltd.
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association
Sean Sinclair, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)
Sharon Singh, Bennett Jones LLP
Geoff Smith, Association minière du Canada
Helga Sonnenberg, EcoReg Solutions Inc.
Adrianna Stech, Ontario Mining Association
Sylvie St-Jean, New Gold Inc.
Aaron Steeghs, Yamana Gold
Allen Summers, Glencore Canada
Janna Switzer, Denison Mines
Stephanie Thibeault, NewmontGoldcorp Inc.
Yves Thomassin, BBA Inc
Kirk Tourout, Newmont Canada Corporation
Nick Tremblay, Rio Tinto
France Trépanier, Newmont
Richard Viflanzoff, Charles Tennant & Company (Canada) Ltd.
Steve Virtue, Yamana Gold
Glen Watson, Vale
Kelly Wells, Canada North Environmental Services
Kathryn Wherry, Hatch & Associates Inc
Carleigh Whitman Ressources Teck Limitée
Lea Willemse, Glencore Canada
Mellissa Winfield-Lesk, Hatch & Associates Inc
Scott Wytrychowski, Canadian Natural Resources Ltd
Denis Wilson, Equinox Gold Corp
David Yaschyshyn, Glencore Canada

COMITÉ DE LA FISCALITÉ
Président : Jocelin Paradis, Rio Tinto Canada

Brian Abraham, Fraser Milner Casgrain
Kyle J. Berstrom, Hudbay Mineals Inc
Ron Annesley, Barrick Gold
Johanne Brouillard, Rio Tinto Canada
Thomas Cheung, Ressources Teck Limitée
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Michael Colborne, Thorsteinssons
James Collie, IAMGOLD Corp
Brenda Creaney, Pan American Silver Corp
Robert De Biasio, Vale
Clare Florence, BHP
Ian Gamble, Thorsteinssons
Mark Caluori, Pan American Silver Corp
Marco Cavasin, Equinox Gold
Brendan Marshall, Association minière du Canada
Carole Mivlle, Association miniere du Quebec
Julie Morier, Rio Tinto Canada
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Benjamin Maynard, Ressources Teck Limitée
Jacob Kulinski, ArcelorMittal Canada
George Kyraleos, Glencore Canada
Jennifer Lobanov, Deloitte
Chris McLean, Hecla Québec inc.
Pat MacNamara, Mines Agnico Eagle Limitée
Elizabeth Mendonca, Sherritt International Corp
Julie Morier, Rio Tinto Canada
Susanne Playford, Hudbay Minerals inc.

Sheila Risbud, Ressources Teck Limitée
Mark Sitter, Lundin Foundation
John Turner, Fasken Martineau
Doug Powrie, Teck American Incorp
Jackie Soo, Newmont Mining Corp
Don Strickland, Copper Mountain Mining Corp
Ryan Swedburg, Newmont Mining Corp
Jeff Todd, WCPD Inc
Jocelin Paradis, chef de la fiscalité, Canada

COMITÉ DU TRANSPORT
Président : Brad Johnston, Ressources Teck Limitée

Jamie Brecht, BHP
François Brisson, Compagnie minière IOC
Jean-Pierre Boucher, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Marc-André Charette, Corporation Cameco
Jay Cooper, Hudbay Minerals inc.
Vince D'Amico, Glencore
Paul Graham, Vale
Brendan Marshall, Association minière du Canada
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
Tara Shea, Association minière du Canada
Paul Kolisnyk, Ressources Teck Limitée
Brad Johnston, IAMGOLD Corp
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Thomas Hobbs, Norfalco Inc. a Glencore Company
Jane Howe, Worley Parsons Gruop
Mark Hagey, Syncrude Canada Ltd
Brian Kurczaba, Hudbay Minerals inc.
Melinda Mamer, Suncor Énergie inc.
Gordon Mattson, Ressources Teck Limitée
John Mullally, Newmont Mining Corp
Benoit Méthot, Compagnie minière IOC
Pat Murphy, Glencore Canada
Stephen Nelson, Suncor Énergie inc.
Martin Pede, Glencore Canada
Frank Petrolo, Vale
Kathy Piersanti, Hudbay Minerals inc.
Amélie Rouleau, Glencore
Anne-Marie Rushworth, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada.
Lyle Safronetz, Vale
Steve Suarez, Borden Ladner Gervais LLP
Daniel Sauvé, Glencore
Mikael Schauman, Lundin Mining Corporation
Don Smith, Ressources Teck Limitée
Jason Hall, Transport et logistique
Suresh Soundararajan, Suncor Énergie inc.
Jamie Veilleux, Glencore Canada
Patrick Walker, Rio Tinto Canada

COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD
Président par intérim : Stéphane Robert, Mines Agnico Eagle Limitée

Rebecca Alty, Diavik Diamond Mines Inc (Rio Tinto)
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Brad Armstrong, Lawson Lundell LLP
Julien Lampron ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
Charles Birchall, Willms & Shier
Mike Clark, Alexco Resource Corp.
Richard Cooke, Knight Piésold Ltd
Dominique Girard, Mines Agnico Eagle Limitée
Christine Kowbel, Lawson Lundell LLP
Ryan McEachern, Mining Suppliers Trade Association Canada

Bill Mercer, Avalon Advanced Materials inc.
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corp
Amelie Rouleau, Glencore Canada
Clynton Nauman, Alexco Resource Corp.
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Paul West-Sells, Western Copper and Gold Corporation
Mark Wiseman, Avalon Advanced Materials inc.

SOCIÉTÉS MEMBRES

Mines Agnico Eagle Limitée
Alexco Resource Corp.
ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Arctic Canadian Diamond Company
Atrum Coal
B2Gold Corp.
Baffinland Iron Mines Corporation
Société aurifère Barrick
BHP Billiton Canada inc.
Corporation Cameco
Canadian Natural Resources Limited
Copper Mountain Mining Corp
De Beers Canada inc.
Eldorado Gold Corporation
Equinox Gold
Excellon Resources inc.
First Quantum Minerals
Foran Mining Corp
FortHills Ltd
Glencore
HD Mining International Ltd
Hecla Quebec Inc
Hudbay Minerals inc.
IAMGOLD Corporation
Imperial Metals Corporation
Kinross Gold Corporation
Kirkland Lake Gold
Lundin Mining Corporation
Lundin Foundation
Marathon Gold
McEwen Mining
New Gold Inc
Newmont Canada Corporation
NexGen Energy Ltd
Noront Resources Ltd
NorZinc Ltd
Nyrstar Canada
Pan American Silver Corp.
Rio Tinto Canada
Riversdale Resources Ltd
Monnaie royale canadienne
Sherritt International Corporation
St Barbara
Star Diamond Corporation
Suncor Énergie inc.
Syncrude Canada Ltd
Tacora Resources
Ressources Teck Limitée
Trevail
Vale
Western Copper and Gold Corporation
Yamana Gold inc.

MEMBRES ASSOCIÉS

Alexander Proudfoot
Ausenco
Avalon Advanced Materials inc.
Barr Engineering and Environmental
BBA inc.
Bennett Jones LLP
BGC Engineering inc.
Bureau Veritas Laboratories
Canada North Environmental Services
Cementation Canada inc.
Centre for Excellence in Mining and Innovation
Chambre de commerce maritime
Charles Tennant & Company (Canada) Ltd
Marchés mondiaux CIBC
CIMA +
COREM
Deloitte
Dentons
Ecological and Regulatory Solutions inc.
ÉEM inc.
EPC Canada
ERM Canada Corporation
Fasken Martineau
Golder Associates
Hatch Ltée
Intrinsik Environmental Sciences inc.
Juarez Enviornmental Consultants inc.
Klohn Crippen Berger Ltd
Knight Piésold Ltd
Lawson Lundell LLP
Marsh
McCarthy Tétrault
MIRARCO Mining Innovation
Newfields
OKane
Groupe NEAS
Newfields
Orica Canada inc.
Parsons
Partners in Performance
Quadra Chemicals Ltd
RWDI
SGS Minerals Services
SMS Equipment inc.
SRK Consulting inc.
Stantec Consulting Ltd
Thorsteinssons
Willis Towers Watson
Willms & Shier Environmental Lawyers LLP
Wood
Groupe WSP

NON-VOTING MEMBERS

Alberta Chamber of Resources
Conseil canadien de l'innovation minière
Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
Mining Association of British Columbia
Mining Association of Manitoba
Mining Association of Nova Scotia
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière
Mining Industry NL
Mining Suppliers Trade Association
Association minière du Nouveau-Brunswick
Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut

Ontario Mining Association
Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Association minière du Québec
Saskatchewan Mining Association
Chambre des mines du Yukon

PERSONNEL DE L'AMC

Pierre Gratton
Président et chef de la direction

Danielle Nantais
Adjointe de direction

Ben Chalmers
Vice-président principal

Charles Dumaresq
Vice-président, Science et gestion environnementale

Justyna Laurie-Lean
Vice-présidente, Environnement et affaires réglementaires

Geoff Smith
Vice-président, Affaires gouvernementales

Brendan Marshall
Vice-président, Affaires économiques et du Nord

Katherine Gosselin
Directrice, Vers le développement minier durable

Cynthia Waldmeier
Directrice, Communications

Marilyn Fortin
Contrôleuse de gestion et responsable des relations avec les membres

Tara Shea
Directrice principale, Réglementation et affaires autochtones

Debbie Villeneuve
Agente financière

Debbie MacVicar
Adjointe administrative